

600^{me} Anniversaire
1310-1910

Compagnie
Royale des
Anciens Arbalétriers
Visétois

NOTICE HISTORIQUE

PROGRAMME
DES FÊTES ::





SAVON EN POUDRE
du
D^r THOMPSON

Reconnu
le meilleur et
le plus économique
de tous les Savons
s'employant pour
toutes les opérations
de lavage

20 CENTIMES
le Paquet de 1/4 Kil

Ernest SIEGLIN
FABRICANT
VERVIERS

LE SAVON EN POUDRE du D^r THOMPSON
est le plus avantageux de tous les savons.
Il convient aussi parfaitement pour le
lavage des paves, portes et fenêtrés ainsi
que pour la vaisselle.

Notice sur la célèbre Gilde
des Arbalétriers Visétois

COMPOSÉE

à l'occasion de son 600^{me} Anniversaire

EN

1910



Mise en page 2020 : Marc Poelmans

:: IMPRIMERIE M. DEBURE ET Co ::
RUB CHEVAUFOSSÉ, 4, LIÉGE :: TÉLÉPHONE 3015





S. M. LE ROI ALBERT
Haut Protecteur de la Compagnie Royale
des Anciens Arbalétriers Visétois.

JE DÉDIE CE PETIT OUVRAGE A LA GILDE ROYALE DES
ANCIENS ARBALÉTRIERS VISÉTOIS.

AVANT DE COMMENCER, JE LE PLACE SOUS LE HAUT
PATRONAGE DE SA MAJESTÉ LE ROI ALBERT, AUGUSTE
PROTECTEUR DE LA COMPAGNIE.

PUISSE CET HOMMAGE ME SOUTENIR DANS MON TRAVAIL
ET M'AIDER A EN FAIRE UNE ŒUVRE DURABLE, POUR
PERPÉTUER JUSQU'AUX GÉNÉRATIONS LES PLUS REÇULÉES LE
SOUVENIR IMPÉRISSABLE DES TRADITIONS ATTACHÉES A LA
NOBLE CORPORATION DES ARBALÉTRIERS VISÉTOIS.

V. H.

VH = Victor Horion
Ndlr 2020



M. THOMAS DOSSIN, GÉNÉRAL
Président de la Compagnie Royale des Anciens Arbalétriers Visétois.

NOTICE

SUR

La célèbre Gilde des Arbalétriers de Visé

COMPOSÉE A L'OCCASION DE SON 600^{ème} ANNIVERSAIRE EN 1910

Ce n'est pas sans raison que l'entête de cette notice qualifie de célèbre cette antique compagnie, toujours vivace, toujours jeune et pimpante malgré les ans et ce n'est pas à elle qu'on pourrait appliquer les vers de Racine au sujet d'Athalie qui devait, par du fard, " réparer des ans l'irréparable outrage".

Les Bleus n'ont pas de rides et la fontaine de Jouvence coule dans leurs veines avec le sang des ancêtres, pour les faire toujours plus bleus et plus vaillants.

Tout évolue, tout se transforme, tout change, tout tombe et, comme dit le- poète :

" Ainsi tout fuit, ainsi tout passe, "

Ainsi nous-mêmes nous passons, "

Hélas ! sans laisser plus de trace "

Que cette barque où nous glissons "

Sur cette mer où tout s'efface "

La Gilde des Arbalétriers Visétois, Elle, brave les vents et les tempêtes et reste debout au milieu des ruines accumulées de toutes parts.

Plus que jamais fidèle à tout son passé, à l'âme de ses ancêtres, à ses traditions, elle est comme le Temps :

" Ah ! bien des fois l'hiver a neigé sur son front,

" Et l'été sur la neige a semé bien des roses,

" Et toujours noble et fier, ce coursier furibond,"

" Unique de sa race, écrase toutes choses "

C'est le coursier de saint Georges, patron de la Compagnie, qui la conduit à l'immortalité.

Il y avait à Liège, Outre-Meuse, un pâté d'habitations, dénommé Ponçay, dont les trois dernières maisons viennent de disparaître ou vont le faire bientôt.

Dans ce quartier existait une île où s'exerçait la Compagnie des Vieux Arbalétriers, qui avaient donné leur nom à une impasse, appelée depuis " Impasse Ponçay ".

Un chroniqueur s'est plaint l'an dernier, qu'on n'ait pas pensé, en baptisant la nouvelle rue passant par-là, à garder le souvenir du Ponçay ou, mieux encore, celui des Vieux Arbalétriers.

Les Visétois ne laissent pas disparaître ainsi les vieux souvenirs, ils conservent précieusement les archives et les insignes de haute valeur de leurs compagnies ; ils tiennent à leur histoire et ils fêtent leurs anniversaires avec tout l'entrain de coeurs de vingt ans et l'enthousiasme débordant des convictions profondes et des attachements inébranlables au drapeau.

La mémorable circonstance qui rassemble aujourd'hui tant de confrères accourus de toutes parts à l'appel des fidèles de la Gilde comptera dans les fastes de la ville de Visé.

Cependant, elle ne sera qu'une nouvelle date, un point de repère dans cette vie continue que les Arbalétriers se transmettent de génération en génération, sans la moindre défaillance. Pour en perpétuer le souvenir, ce ne serait pas trop de baptiser la partie Nord du boulevard actuel, jadis rempart, du nom de "rempart des Arbalétriers " (1)
S'il ne faut pas laisser disparaître les désignations topiques, il est recommandable d'en créer quand il n'y en a pas, en mémoire de faits locaux qui sont d'une importance solennelle.

Si Visé s'enorgueillit à juste titre de ses gildes, il est consolant de penser que quel qu'écrivain consacre de temps à autre quelques pages à les célébrer, pour mieux fixer le souvenir de leur histoire dans l'esprit de nouveaux disciples et les faire aimer par la jeune génération.

Il ne manque pas de documents relatifs à la Compagnie des Arbalétriers et l'auteur de la présente notice n'a pas la prétention de faire mieux, ni plus complet, mais de présenter simplement un résumé substantiel des travaux de ses devanciers, à l'occasion d'une période révolue de six siècles de noblesse sans bâtardise.

Saint Georges.

A tout seigneur, tout honneur.

Avant de donner un aperçu historique de la Gilde, rendons hommage à son patron saint Georges de Cappadoce.

Découvrons-nous, Messieurs :

Vive saint Georges !

Il importe peu que l'on discute l'existence historique de notre vieux saint Georges. Il existe dans nos cœurs, la tradition l'y entretient vivace, et, en se plaçant à un point de vue très philosophique, les êtres et les choses n'ont d'autre valeur, pour nous, que celle que nous leur attribuons.

C'est en tout cas, un symbole de vaillance et de dévouement.

Dans une de ses légendes, et c'est celle-là que caractérise l'effigie du saint de notre Gilde, " il délivre, au bord d'un lac grand comme une mer, la fille du roi de Lybie, qui allait être la proie d'un monstre. "

(1) Il est à noter qu'une rue de Visé porte le nom de la " Trairie „

La trairie était le jardin où les Anciens Arbalétriers, vrais gardes de la ville, s'exerçaient au tir à l'arbalète.

Or la trairie avoisinait le Nord du boulevard actuel et voilà pourquoi cette partie nord conviendrait plus spécialement à la dénomination de " Rempart des Arbalétriers „

D'anciennes peintures grecques le représentaient même perçant ce monstre, dragon ou crocodile, à coups de lance, et monté sur un cheval ailé, épisode qui paraît une réminiscence du Persée mythologique.

Quoiqu'il en soit, le caractère héroïque des traditions qui se rapportent à ce personnage, frappa les croisés, qui le prirent pour un de leurs patrons et apportèrent son culte en Occident.

Ce jeune et vaillant chevalier ne pouvait faire moins que d'inspirer les artistes.

Il serait trop long d'énumérer les gravures, les peintures et les sculptures consacrées à sa gloire dans divers pays.

La dévotion à saint Georges se répandit de bonne heure dans toute la Chrétienté. En Occident, il devint le protecteur de la Chevalerie.

Il fut honoré particulièrement en Allemagne et en Angleterre.

Dans ce dernier pays dont il fut pour la première fois reconnu comme patron, au Synode d'Oxford en 1220, il y a plus de 60 églises qui lui sont spécialement dédiées.

Saint Georges est peut-être aussi, de tous les noms qui figurent au calendrier, celui qui a été pris le plus souvent comme "patron des ordres militaires. "

Mesdames, chères Visétoises, rendez un hommage tout spécial à ce galant et généreux chevalier ; si nous l'honorons nous, comme un symbole, et à cause du service qu'il a rendu à l'une de vos sœurs, vous lui devez un souvenir reconnaissant pour avoir, au péril de ses jours, percé le monstre qui voulait la dévorer.

La Gilde de saint Georges porte aussi le nom de Compagnie des Anciens Arbalétriers, parce qu'elle a pour arme l'arbalète, et ses couleurs sont le bleu de ciel, le blanc et le jaune ; jadis elles étaient simplement le bleu et le blanc.

L'appellation de " Bleus ", par laquelle on désigne souvent, de nos jours, les compagnons de saint Georges ou Arbalétriers, est* relativement récente. Elle doit son origine à la couleur du drapeau et costume des compagnons, qui rappelle les couleurs de Bavière.

Historique. (1)

Dans un petit poème très bien rythmé, dédié aux Arbalétriers Visétois, extrait de son recueil " Vers l'amour ", un jeune poète, hutois d'origine, M. Henri Henquinez, renseigne en note :

(1) Arbalétriers et Arquebusiers de Visé : sources historiques.

a) Histoire de la bonne ville de Visé par Ferdinand Henaux (bulletin de l'Institut archéologique de Liège t. I, p. 349). b) Histoire des Arbalétriers et des Arquebusiers de Visé par J. Mathieu (Bulletin archéologique de Liège 1871 t. X, p. 243,

c) histoire des Arbalétriers de Visé par J. Ceysens (Gazette de Liège 1887).

d) Histoire de Visé par J. Ceysens 1890. (Bulletin de la Société d'art et d'histoire du diocèse de Liège t. VI, p. 131).

e) Polain. Recueil de la Principauté de Liège. Edits et Ordonnances 2e série t. II, pp. 252, 302.

f) Archive de l'Etat à Liège : Dépêche du Conseil privé, registre K 34.

g) Registres et archives de la Compagnie des Anciens Arbalétriers Visétois.

h) Pièces appartenant aux Arquebusiers Visétois.

i) Catalogues des Expositions d'Art ancien : Liège 1881-1900 ; Bruxelles 1888-1905; Anvers 1895; Bruges 1902.

" La Gilde Royale des anciens " Compagnons de saint Georges " a été " créée en 1310, sous Thibaut de Bar, prince évêque de Liège.

C'est la plus ancienne et la plus originale des sociétés Wallonnes.

C'est aussi la plus " fidèle aux traditions du passé, dont elle a conservé le cérémonial pittoresque " et les aspirations héroïques " .

Nous avons tenu, à relater cette appréciation désintéressée, parce que ce n'est pas un Visétois qui parle, ni un arbalétrier ; on ne pourrait donc pas prétendre qu'il aurait fait un plaidoyer pro domo.

Cette libre corporation est la rivale, par son histoire et ses archives, des plus anciennes gildes flamandes. Dans son recueil héraldique, page 40, Fisen énonce que la Compagnie des Arbalétriers, fut instituée en 1310 pour la garde spéciale du Prince-Evêque de Liège, par Thibaut de Bar, 74e évêque de Liège, Jean de Surlet Bourgmestre.

L'évêque Thibaut de Bar, dit Bouille, t. I p. 330, s'approprie tous les droits sur la ville de Visé.

Nous devons à un ancien Colonel en chef de la Compagnie, M. Joseph Dossin, qui fut aussi échevin distingué de la Ville de Visé pendant nombre d'années, et dont le souvenir est resté cher au cœur de ses frères d'armes et des habitants en général, une monographie abrégée manuscrite, que sa modestie l'a seule empêché de publier. Elle mérite d'être transcrite ici en entier, ce sera un hommage à la mémoire de ce ferme soutien de la gilde.

Nous n'avons rien changé à son travail très bien conçu.

L'auteur s'arrête à l'année 1876.

Nous nous bornerons à compléter depuis cette date jusqu'à nos jours. Avant de passer à l'historique chronologique, nous donnerons ici un petit aperçu historique général sur l'origine des gildes, extraits d'historiens reproduits dans les archives de la Compagnie en date du 8 juillet 1906 (Registre) : Les gildes, écrit Augustin Thierry, acquièrent en Belgique un très grand développement et l'on peut même dire qu'elles dominent toute la civilisation belge ". L'illustre historien belge Alph. Van den Peerebom, le mieux documenté sur l'origine des gildes, appuie, dans sa grande œuvre " Patria Belgica " avec une insistance autorisée, sur la puissance sociale des anciens " Serments et Corporations " ; ce furent ces organismes, écrit-il, qui favorisèrent le plus l'émancipation des serfs et la protection des petits ; partout elles créèrent des institutions démocratiques et partout aussi elles transformèrent en villes riches et puissantes les bourgs si modestes à leur origine.

Il ajoute : Les fraternités armées furent formées pour défendre les libertés des communes et l'indépendance du pays. Leur but, leur raison d'être et leur organisation furent donc exclusivement militaires " . "

Notre garde-civique descend en ligne directe de nos anciens serments. "



ERASME PIRON
ANCIEN ROI DES ARBALETRIERS

1805

1830

VILLE DE VISÉ

COMPAGNIE DES ANCIENS ARBALÉTRIERS

MONOGRAPHIE ABRÉGÉE

ORDONNANCES STATUTS PRIVILÈGES ETC.

1310

L'acte suivant du 28 août, consacre l'échange fait entre l'évêque de Liège Thibaut de Bar, et le Chapitre de Saint-Lambert, de la Justice d'Amay contre celle de Visé.

"Données en l'an de Grasse mil trois chens et dix, le vendredi devant • la Fiesste Saint Gîle. Thibaut évêque de Liège, mande aux échevins " et bourgeois d'Amay, qu'il a échangé, avec le Chapitre de Saint-Lambert, " la Justice de cet endroit contre celle de Visé, qu'en conséquence, ils • doivent obéissance au dit Chapitre, sauf les droits d'Ost et de Chevaucherie " qu'il se réserve ".

(Charte de la Cathédrale de Saint-Lambert n° 490, original) — Bulletin de l'Institut archéologique de Liège T. L. P. 376. (Liber Chartorum Ecclesiae L. rem 425 et 560).

En cette année 1310, Thibaut de Bar, 74^{ème} évêque de Liège, prend donc possession de ses droits sur la ville de Visé. (Liber Cart. Eccl. Leod. Fol. 280, n° 560, F. Henaux, Hist. de Visé).

Une note historique du docteur Philippe Horion, trouvée dans les archives de la Compagnie, fait remonter à cette époque l'institution des Arbalétriers, qui furent choisis parmi les plus notables bourgeois de la Ville. Malheureusement, il ne reste aucun document primitif pour confirmer cette version. M. Jules Mathieu, membre de l'Institut archéologique de Liège, et auteur d'une brochure sur les Arbalétriers et les Arquebusiers Visétois, semble croire aussi que les Arbalétriers datent du XIV^{ème} siècle, et il rapporte plusieurs faits de ce temps qui viennent à l'appui de son opinion (1).

(1)Un auteur anonyme plus récent, dans une brochure de 1887 intitulée " La Compagnie des Arbalétriers de Visé ", après avoir examiné historiquement la question, conclut :

" Ces considérations ne nous permettent pas de fixer la date où naquit la Compagnie des Arbalétriers.

Mais elles nous autorisent à croire que cette Compagnie existait déjà au XIV^{me} Siècle.

Sa tradition rapporte qu'elle fut établie en 1310.

Il ne serait même pas impossible qu'elle eût existé avant cette époque, puisque des auteurs rattachent l'origine des gildes à l'existence des foires marchandes, et l'on sait depuis quand Visé avait son marché.

Inclinons-nous donc devant cette vieille tradition, si chère aux " bleus „ Visétois et d'après laquelle leur Compagnie fut établie, comme celle de Saint-Trond, au commencement du XIV^e siècle „.

L'auteur de cette note J. C., alors vicaire à Visé, est actuellement curé dans une commune voisine.

JC = Abbé Jean Ceyssens auteur d'un ouvrage sur les gildes ndlr 2020

1330

Au XIV^{ème} siècle, Visé était déjà organisé militairement. Vers 1330, pour se mettre à l'abri des entreprises des routiers, on entoura la ville de fossés et de murs et l'on y éleva des remparts en pierres de taille, ce qui prouve l'existence d'une milice bourgeoise pour les défendre. Ces remparts furent démolis à différentes reprises au XIX^{ème} siècle.

En 1825, en démolissant la porte de Mouland (dite potice), on découvrit, dans un des murs de cette porte, une pierre sculptée aux armes des Arbalétriers. Recueillie avec soin, elle fut portée en triomphe au local de la Compagnie, comme un indice de l'existence de cette corporation avant l'établissement de la fortification en 1330. Cette pierre est aujourd'hui maçonnée dans un des murs intérieurs d'un jardin appartenant aux héritiers du notaire Closset-Vottem, ancien capitaine des Arbalétriers. Ce jardin est situé ruelle des religieuses. Les derniers vestiges de la forteresse furent détruits dix ans plus tard avec la porte de Lorette et celle de Souvré.

Il est à remarquer que si, dès le XIV^{ème} siècle, Visé était organisé militairement, la milice de cette ville ne pouvait être formée que d'Arbalétriers, car il n'existait là, à cette époque, aucune corporation militaire.

1376

Jean d'Arckel, évêque de Liège, alors en guerre avec sa turbulente principauté, voulut s'emparer de Visé.

La milice de cette Ville, avertie par des guetteurs, courut aux armes et repoussa les assaillants.

La défense des murs dura trois heures, au bout desquelles les troupes du prince furent forcées de fuir, abandonnant la bannière de leur maître aux mains d'une jeune fille qui s'était jointe au Visétois.

(Fisen, Hist. Leod. t. XI, p. 135. V. F. Henaux, Hist. de Vise).

1379

Les Liégeois, pour secourir les habitants de Visé contre les incursions de la garnison d'Argenteau, jettent un pont de bois sur la Meuse, à l'endroit même où avait existé le vieux pont (Ernst, Hist. d'Argenteau. V. aussi Zanfliet et F. Henaux, p. 135 etc.)

Une légende du XIV^{ème} siècle fait jouer un rôle aux Arbalétriers de Visé.

Un sire d'Argenteau s'était épris d'une de ses vassales employée au passage d'eau de la Meuse et fiancée à un arbalétrier de Visé. La jolie batelière ayant repoussé les propositions déshonorantes de ce burgrave féroce, fut enlevée et jetée enchaînée dans le souterrain du château.

Après avoir abusé d'elle indignement, le châtelain l'assassina et précipita son corps dans le fleuve.

Le jeune Visétois, altéré de vengeance, courut demander aide aux Arbalétriers qui prirent fait et cause pour leur malheureux confrère, vinrent assiéger le terrible manoir et le renversèrent de fond en comble.

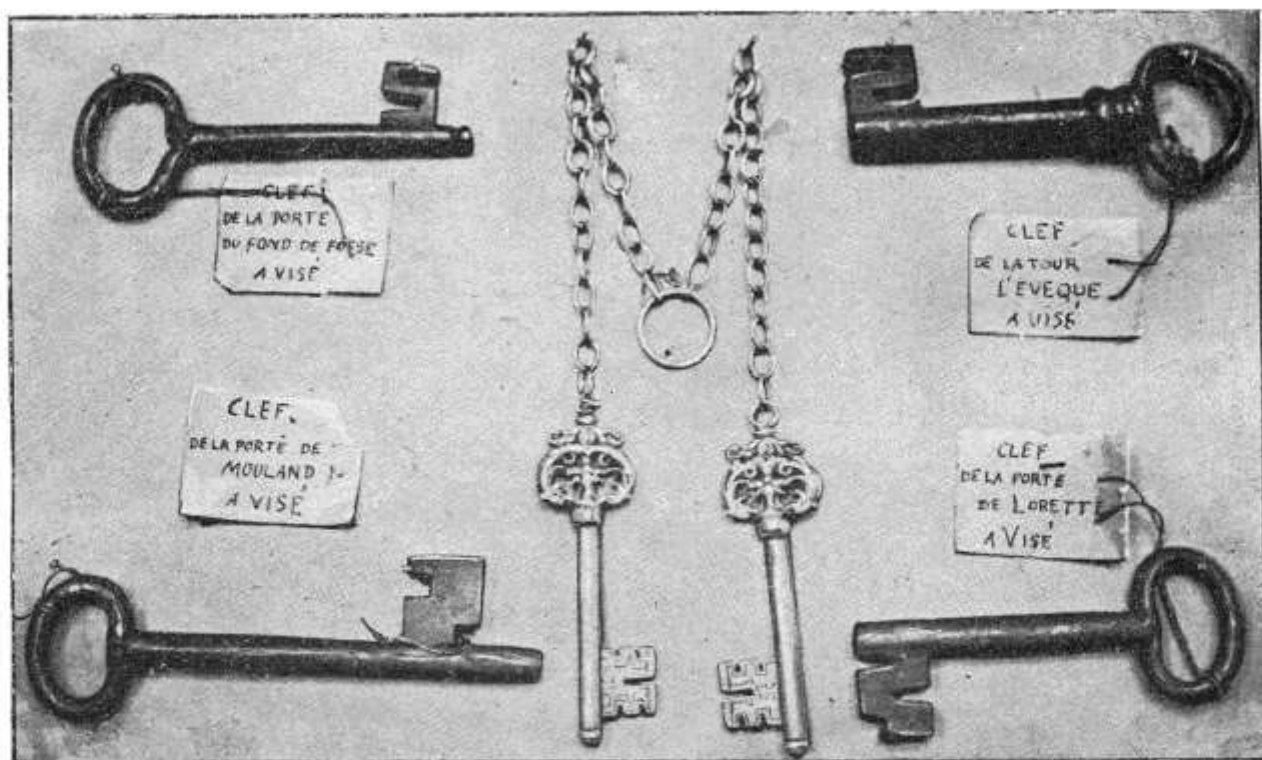
Cette légende peut avoir quelque rapport avec les lignes qui précèdent.



La Compagnie Royale des Anciens Arbalétriers Visétois.



Groupe de drapeaux de la Compagnie.



Anciennes clefs de la ville de Visé.

1396

Les Visétois, trop confiants dans la paix que Jean-sans-Pitié avait signée avec les états du pays, négligèrent de monter la garde et d'établir le guet. Surpris au milieu de leur sommeil, il ne purent opposer de résistance : leur ville fut livrée au pillage et à l'incendie. (Zanfliet, *ibid*, p. 345. Placentius Henaux).

1429

Une charte émanant de Jean de Hansberg, prince évêque de Liège, dit, en parlant de la garde de cette ville :

" Ils n'ont point de statuts " par lesquels on puist contraindre de faire le wait (guet) accoutumeit " pour la warde (garde) de nostre dite ville de Visé ".

Le 29 avril, le prince accorda des statuts et privilèges aux bons bourgeois et suzerains de cette ville.

(V. Hist. de Visé par F. Henaux p. 377).

NOTA. — On lit dans Bouille, t. II, p. 232, que sous l'évêque Jean de Horne, l'an 1488, la compagnie des arbalétriers fut rétablie.

1501

Des statuts et privilèges sont accordés à la Compagnie des Arbalétriers " par les maîtres, jurés, gouverneurs, conseils et généralité de la " Ville et franchise de Visé " (1). Ce texte est perdu, mais il se trouve rappelé dans un privilège d'Ernest de Bavière, le restaurateur des Arbalétriers.

Ce privilège est du 13 décembre 1599, et il y est dit :

" En vertu de " ces statuts, les Arbalétriers sont et ont toujours estez dès lors et même • longtemps auparavant, tellement qu'il n'y at de mémoire du contraire, en " paisible possession des dits privilèges et usages, etc. ' (2). (Archives de la Compagnie).

1568

Le terrible Duc d'Albe eut, à Visé, une entrevue avec le prince Gérard de Groesbeck. Des fêtes splendides furent données à cette occasion. Les augustes visiteurs honorèrent de leur présence un Tir à l'oiseau, offert par les Arbalétriers. Comme souvenir de leur bienveillance, ceux-ci reçurent des mains du sanguinaire gouverneur, une arbalète que, sans remords, ils baptisèrent de son nom. Dans le courant du même siècle, une Marguerite d'Autriche, de Parme ou de Valois, daigna assister à des fêtes données par les Arbatétriers et leur fit aussi présent, à cette occasion, d'une arbalète d'honneur. En souvenir de ce fait, cette arbalète fut nommée " La Marguerite ". (Archives de la Compagnie).

(1)Récès du 17 mai 1501: cet acte, dit Ceyssens, est le plus ancien que l'on trouve dans les archives des arbalétriers.

(2) En 1501, les neffs marchandes avaient été rendues aux Arbalétriers. Ils les louaient et en touchaient les revenus.

Selon Henaux, Visé avait deux Compagnies d'Arbalétriers : les " Vieux Arbalétriers ", champions du prince et de la noblesse et les " Jeunes Arbalétriers " recrutés dans le sein de la populace.

La première, qui était fort puissante, était hostile au parti populaire.

Le magistrat la cassa, mais elle fut immédiatement rétablie dans ses droits primitifs par le prince Ernest, malgré l'opposition qu'on forma à sa réorganisation.

La seconde fut dissoute et ses membres se métamorphosèrent en Arquebusiers.

NOTA. — M. l'abbé J. C. auteur précédemment cité de la brochure " *La Compagnie des Arbalétriers à Visé* ", ne partage pas l'opinion que les Arquebusiers seraient les Jeunes Arbalétriers métamorphosés. Si, dit-il, cette assertion est vraie pour les Arbalétriers de Liège, elle ne le paraît pas pour ceux de Visé (p. zo).

Ses arguments semblent probants.

Les actes de fondation des Arquebusiers montrent suffisamment que cette transformation n'a pas eu lieu.

En 1579, donc avant cette prétendue métamorphose, à la demande de quelques bourgeois, le magistrat accorde l'autorisation " d'instablier et drachier une compagnie de Harquebusiers pour " la tuition, garde-ferme et conservation de la Ville et aussi, afin tant " plus animer la jeunesse et exciter l'exercice des armes, qui est chose " bien nécessaire et honneste " Fut réservé, " qu'il plaise au Cardinal de " Groesbeck, accorder affranchissement à la Compagnie pour son établissement " (archive de la Ville). Ce texte montre qu'il s'agit d'une nouvelle Compagnie, dit l'auteur de la brochure. Le 13 décembre, même année, Ernest de Bavière confirme l'institution, statuts et privilèges h la Compagnie des " Anciens Arbalétriers " " érigée " et établie à Visé par un temps excédant la mémoire des hommes " ainsi que " la jouissance et profit de deux Neffs (barques) marchandes et le droit de " prélever deux Boddregers sur chaque ayme de cervoise (bière) entrant " à Visé (1) ".

Ce privilège fut renouvelé le 15 Mai de l'année suivante, ce qui n'empêcha pas la magistrature visétoise de brouiller avec le prince " les enfants de Bavière ", dont elle voulût attribuer une partie des biens à leurs rivaux.

(V. Chapeauville geste pontif Léod). T. L., 3, p. 585, 632 etc. (Hist. F. Henaux VV. et Archives de la Compagnie).

(1) En 1786, la Compagnie des Arbalétriers établit, sur la Meuse la fête vénitienne dite " Descente „ qui avait lieu chaque année la veille de la saint Georges, en commémoration des privilèges dont jouissaient les Arbalétriers quant aux droits de navigation des deux Neffs marchandes. A la suite d'un évènement douloureux arrivé à Hermalle-sous-Argenteau, lors d'une fête nautique, ou plusieurs personnes trouvèrent la mort, la " Descente „ fut supprimée et remplacée par une marche en musique des Arbalétriers, qui se fait à la soirée dans les rues de la ville, la veille de la Saint-Georges. D'immenses feux de joie illuminent nette marche sur son parcours. Voyez ci-après en page 18 la description de la fête de la "Descente".

1604

Le 3 Décembre, Ernest publie un mandement cassatoire de la Compagnie des Arbalétriers, basé sur un embarras financier de la ville et sur ce que la dite Compagnie " passe ja plusieurs années et réduite à un petit " nombre beaucoup dessous son institution ", et enfin " pour n'avoir " pas longtemps observé les clauses, conditions et réserves inscrites dans " les donations ". Les Arbalétriers firent acte de soumission et demandèrent leur rétablissement. (V. ville de Visé et Archives de la Compagnie).

1605

Le 11 janvier, Ernest publie un nouveau mandement, prouvant avec dureté que son ressentiment n'était pas apaisé ; il dit : " Nous déclarons " par ceste, n'avoir trouvé aucune chose relevante pour modérer ou changer " nostre dit mandement ; " telle est sa sérieuse et expresse volonté et " impose un perpétuel silence ". Il existait trop de motifs de rapprochement entre la Cour épiscopale et les Arbalétriers, pour que ceux-ci ne rentrassent pas bientôt en grâce. (VV. Visé et Archives de la Compagnie).

1611

Le 4 Juillet, Ernest publie un nouveau mandement daté du 25 juin précédent, par lequel il rétablit et confirme les anciens privilèges de la Compagnie des " Anciens Arbalétriers " " voulant, comme çï-devant, faire " l'honneur de Dieu, de son prince et du pays, les exercices et assemblées " habituelles ". Le magistrat, au reçu de ce décret, fit une énergique opposition, demandant que la Compagnie fût et demeurât supprimée, s'appuyant sur le préjudice que cette institution apportait aux intérêts de la Ville, par l'exigence d'une partie de ses revenus. Ernest, réconcilié avec les Arbalétriers, était trop judicieux : il assembla de nouveau son tribunal, écouta les raisons des deux parties. Ensuite, il confirma le 4 Août suivant, son dernier diplôme, pièce importante dans laquelle il dit qu'il rétablit la confraternité des Anciens Arbalétriers " en son " estat et forme ancienne, avec pouvoir de choisir leurs officiers, s'assembler " en corps à nos ordonnances et commandements, battre le tambour pour " tirer le papegaye (l'oiseau) et faire leurs exercices ordinaires ", avec la " restriction : " qu'ils ne pourront admettre sinon gens de bien, catholiques, " de bon nom, fame (renommée) et réputation, afin de les adextrer " davantage aux armes, éviter l'oysiveté et gourmandise ". Les Arbalétriers sont remis en possession d'une partie des biens et revenus qu'ils possédaient auparavant. (VV. Visé et Archives de la Compagnie).

1616

Ferdinand, successeur d'Ernest, de passage à Visé, confirma les titres de ses partisans. Le 7 Mai, ce prince-évêque sanctionne, par un mandement, les dispositions d'Ernest et approuve un contrat du 1^{er} Août 1611, passé entre la Ville de Visé et la Compagnie des Arbalétriers, sur la réduction financière des droits et revenus de la dite Compagnie. Ces ressources se composaient :

1° Des droits d'entrée, taille ordinaire et taille sur la brassée.

2° Des générosités magistrales (rente payée par la Ville).

3° Des dons particuliers.

4° D'un jardin dit " La Trairie " hors de la porte Potice (porte de Mouland), appartenant maintenant à M. Peck, et sur la porte duquel on voit encore aujourd'hui une arbalète sculptée avec la date 1723.

5° La jouissance et le profit de deux neffs (barques) marchandes, allant l'une vers Liège, l'autre vers Maestricht.

(V. ville de Visé et Archives de la Compagnie ; original en parchemin).

NOTA. — On lit dans Bouille, t. III, p. 420, que les Vieux Arbalétriers sont rétablis, l'an 1677, par le prince-évêque Maximilien Henri de Bavière. (Cette compagnie lui servant de garde lorsqu'il réside à Liège) : Il s'agit des Arbalétriers Liégeois.

1682

Par suite des guerres et des malheurs de l'époque, l'évêque Maximilien de Bavière, par un mandat du 16 Août, déchargea la Ville de l'obligation de solder les rentes à la Compagnie. Le prince ordonna à la magistrature de faire achever les réparations des murailles des remparts, ainsi que la serrure de la prison de la tour l'Evêque et de nommer quatre geôliers aux appointements de chacun 30 florins Brabant par an pour la garde de cette prison. (Archives des Arbalétriers).

1686

La police de la Compagnie était faite par les dignitaires et surtout par les deux mayeurs. Pour les choses d'une certaine importance, les officiers et quelques confrères se constituaient en guemine (conseil) de guerre. Ce tribunal imposait les amendes, faisait des enquêtes, dégradait et chassait les confrères récalcitrants. Le 15 juin 1586, les mayeurs firent une enquête au sujet d'un coup de feu tiré avec intention, lequel avait blessé un sieur Van Houtem, empereur. (V. Archives de la Compagnie).

1697

A cette époque, la Compagnie se composait de 114 membres. Elle comportait parmi ses chefs : 1° un roi ; 2° un capitaine ; 3° un cornette ; 4° un adjudant ; 5° deux mayeurs ; 6° un greffier ou rentier ; 7° deux maréchaux de logis. Pour être admis à faire partie de la Compagnie, il fallait jouir d'une réputation exemplaire. (Archives de la Compagnie).

1713

Les Compagnies firent élever cette année, à frais communs, un magnifique paldiet (perche à l'oiseau) au faubourg de Souvreit.

Quand on tirait l'oiseau royal, elles avaient droit à une gratification du Magistrat.

Vers 1730, un vent impétueux le renversa et ses débris furent déposés dans la cour de l'hôtel-de-ville.

Plus tard, quand on voulut le réparer, la magistrature de la Ville avait fait utiliser la boiserie dans la transformation de l'ancien hôpital (aujourd'hui maison D. Ruwet) en école d'humanités au profit des pères oratoriens.

La Ville fut forcée de payer 70 florins Brabant, après l'érection d'un nouveau paldiet. (V. Miss. et Archives de la Compagnie).

1723

A cette époque, la Compagnie se servait encore de 7 arbalètes, qui étaient confiées à certains confrères, avec la charge de les entretenir à leurs frais

- 1° La Marguerite ;
- 2° Le duc d'Albe ;
- 3° La Reutte Latte ;
- 4.° La Belle ;
- 5° La Brune ;
- 6' La Blanche ;
- 7° L'Orloge sins weine.

Quatre de ces arbalètes, entre autres La Marguerite et Le duc d'Albe, y compris deux weines (crics), sont encore conservées au local de la Compagnie, malgré leur état de détérioration. (V. Archives de la Compagnie).

1775

La ville de Visé, à cause du mauvais état de ses finances, négligea pendant plusieurs années de payer ses redevances à la Compagnie. Le prince Velbruck intervint dans le procès qui s'ensuivit ; après des réclamations sans nombre et toujours sans effet, il parvint à amener les parties à une transaction, qu'il confirma par un mandement en date du 29 avril. La Compagnie consentit à renoncer à tous droits et arriérés, moyennant une rente annuelle de 70 F's Bts et une indemnité d'autant, une fois payée. (V. Cirets de la Compagnie).

1786

Dans le courant de cette année, les Arbalétriers déposèrent solennellement un roi qui ne voulait pas se conformer aux statuts et règlements de la Compagnie, en prétendant disposer à son gré de l'argent d'un bienfaiteur, et ils lui firent remettre immédiatement les insignes de sa dignité. (Chez les Arbalétriers, le Roy règne mais il ne gouverne pas).

Vers la fin de ce siècle, le jour du Vénérable (Fête-Dieu), les Arbalétriers et les Arquebusiers fraternisaient.

Les Compagnies se rendaient ensemble à la messe, à la procession et aux exercices obligatoires.

Le droit d'ainesse était reconnu aux Arbalétriers, ceux-ci avaient la priorité dans toutes les cérémonies ; ils prenaient le premier rang dans la procession, et leur cornette, monté sur un cheval, en ouvrait la marche ; un droit incontesté appartenait à ce petit guidon, portant les armoiries du prince Velbruck d'un côté et l'image de saint Georges de l'autre.

Pendant que la procession s'arrêtait à chaque reposoir, le Cornette, l'étendard en main et le bouclier au bras, traversait à francs étriers toute la procession pour aller saluer le Saint-Sacrement pendant la bénédiction ; il retournait ensuite reprendre sa place pour remettre la procession en marche.

Les Compagnies faisaient, à chaque bénédiction, des décharges de mousquetons sous le commandement du capitaine des Arbalétriers.

Ce jour-là, dans l'après-midi, les Compagnies tiraient l'oiseau.

Après, elles organisaient chacune un crâmignon.

Une compagnie faisait ses jeux dans la rue Basse, l'autre dans la rue Haute.

Un conflit, qui faillit dégénérer en bataille, eut lieu à l'église un jour de cérémonie, à propos d'un changement de place.

Pour éviter un nouveau scandale, la magistrature jugea prudent de dissoudre cette fête commune et d'assigner à chacune des Compagnies un jour spécial pour faire leur fête.

Elle fixa celle des Arbalétriers au lundi de la Fête-Dieu, et au mardi, celle des Arquebusiers. Les Arbalétriers portaient, à cette époque, l'uniforme et les armes suivantes : 1° Le chapeau tricorne surmonté de trois plumets blancs ; 2° l'habit bleu de ciel avec gilet et culotte jaune ; des bas blancs avec souliers à boucles ; 4° le sabre et le mousqueton. Plus tard, ils se coiffèrent du chapeau-claque.

Ce fut aussi vers cette époque que la Compagnie établit sur la Meuse la fête vénitienne dite " Descente " qui a lieu chaque année la veille de Saint-Georges, en commémoration des privilèges dont jouissaient les Arbalétriers quant aux droits de navigation des deux neffs marchandes (1).

- (1) Cette fête consistait à descendre le fleuve, à la soirée, depuis l'endroit dit „ les fours à chaux,, sur des barques garnies de lampes vénitiennes, en alternant des chants avec des morceaux d'harmonie. D'immenses feux de joie flambaient sur les monts avoisinants et en divers lieux de la localité, portant jusque dans les nuées, sur leurs étincelles crépitantes, l'allégresse des habitants. L'une des barques lançait dans les airs des jets de lumière fuligineuse, provenant d'un tonneau de goudron enflammé, qui donnait à la fête un petit air fantastique, comme d'un sabbat sur le Brocken ou des sorcières de Macbeth. Pendant le trajet, un feu d'artifice était tiré de l'île qui se trouve en face du faubourg de Souvré et les Bleus des deux rives de la Meuse illuminaient leurs maisons au moyen de bougies placées aux fenêtres. On peut regretter que cette fête nocturne, qui offrait un certain cachet d'originalité, ait été supprimée à la suite de circonstances malheureuses. (Voir note plus, haut page 14.)



Description du Collier du Roi de la Gilde.

(DITE • GUIRLANDE ").

La Compagnie a eu le bonheur de conserver intact cet important objet qui fait l'admiration des antiquaires. Il se composait autrefois de 15 placards (médailles) en argent de 8 à 9 centimètres de diamètre, reliés par des chaînons de même métal et auxquels était suspendu un oiseau portant dans son bec une arbalète. Il ne reste plus que 14 placards ; ils sont ciselés et portent des armoiries avec inscription des donataires.

Six d'entre-deux sont entièrement semblables et portent, au milieu, une arbalète avec l'inscription au pourtour : " La Compagnie des Arbalétriers sur Meuse anno 1585 " ;

le 7^{ème} placard porte un écusson surmonté d'un casque, avec la date 1603 et comme légende : " Noble Léonard Martin jadis burghemre et capitaine de la Compagnie des Arbalétriers de Visé " ;

le 8^{ème} médaillon, un écusson et l'inscription : " Noble et généreux seigneur Alexandre Reiworth dit de Pelouzy, capitaine d'une compagnie franche bas allemands pour le service de sa Majesté catholique " ;

le 9^{ème} un écusson avec la date de 1612 et comme légende : " Mathi de Barchon, die Pollen, roi de la Compagnie des Albastrié de Wisé " ;

le 10^{ème} un écusson et l'inscription. " Noble Bartolomé de Maret, lieutenant ballieu de Wisé, capitein de la Compagnie des Arballestries 1634 " ;

le 11^{ème} un double écusson avec la date de 1634 et l'inscription : " Messire Guiliaume Oems, canoïse de Visé et Gerette de Hauteim, jadis roi de la Compagnie des Arballestriers "

le 12^{ème} un écusson surmonté d'un casque et l'inscription ; " Noble Henri Germeau, mayeur de la bonne ville de Visé anno 1634 " ;

le 13^{ème} un écusson, l'image de saint Georges et l'inscription. " Jacques Libot mayeur à Visé at donné ce placart à l'honneur de Dieu et de saint Georges et de la Compagnie des Arbalestriers de Visé anno 1585 " ;

le 14^{ème} saint Georges en relief, la- date de 1588 et l'inscription. " Henry Hubert, roy des Abatries de Visé at donné ce placart à l'honneur de saint Georges ".

Le 15^{ème} placart fut détaché de la "guirlande " en 1827, pour être transformé en décoration (crachat) pour le roi.

Il portait au milieu un écusson, saint Georges en relief avec la date de 1578.

Cet écusson fait partie de l'ornement du crachat. L'oiseau ou papegay qui termine la " guirlande " porte au cou l'inscription : " Van Weset Bin " (je suis de Visé). M. Jules Helbig, archéologue distingué, considère cet oiseau comme une œuvre du XV^{me} siècle.

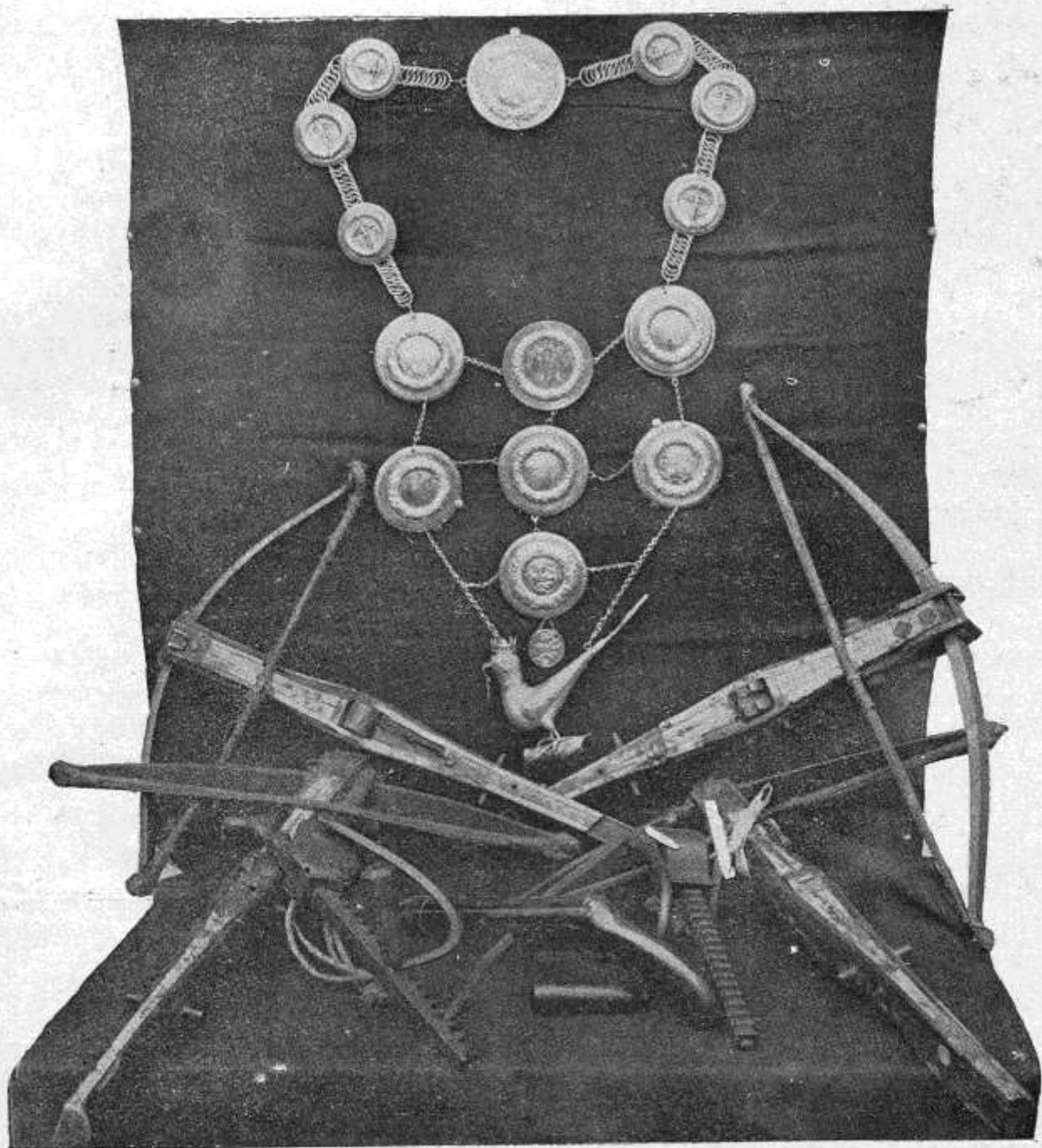
Anciennement, les rois devaient fournir un cautionnement de 600 Flrs Bts pour rester dépositaires de la " guirlande " .

La Compagnie possède encore d'autres objets assez remarquables, savoir :

1° L'épée du roi, dont la garniture est en argent ciselé et doit remonter à une époque assez éloignée ;

2° Une cornette, dont la peinture aux armoiries du prince de Liège et de saint Georges, date de 1772 ;

3° La statue sculptée de saint Georges, œuvre de 1776, par Delcommune de Maëstricht.

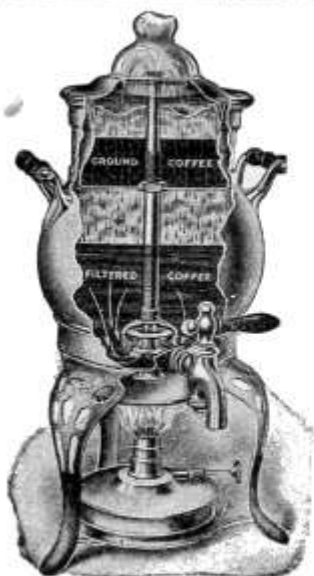


JOYAUX DE LA GILDE :

LE COLLIER
XV^e Siècle

4 ARBALÈTES ET CRICS
XV^e Siècle

Le Percolateur à Café " L'UNIVERSAL ,,



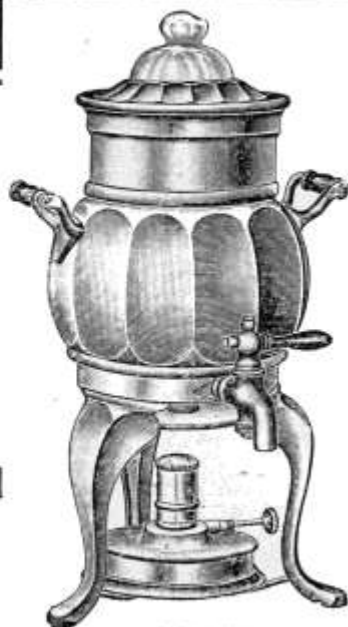
Vue Intérieure du Percolateur

fait rapidement
du café délicieux

contenant tous ses arômes
sans acide tannique nuisible
à la santé et sans ce goût
amer que l'on remarque
dans le café préparé
d'une autre façon :: ::

Demandez le Catalogue spécial
CLAESSENS-OURY

A VISÉ



No 78/4C4

HOTEL DU BRABANT

Remy Cibille

PROPRIETAIRE

à VISÉ :: :: Téléphone 33

Diners à la carte et à prix fixe - Chambres confortables
pour Touristes et Voyageurs - Ecole et remise - Garage
et Fosse pour Automobiles - Pensions de Famille - Salle
pour noces et banquets - Jardin avec escarpolettes et
:: jeux pour enfants - Eclairage à l'acétylène ::

Spécialité : **FRITURE D'OIE**

E. ROSOUX-DANIELS

Rue du Pont-d'Avroy, 16, LIÈGE

VINS EN CERCLES ET EN BOUTEILLES

SPIRITUEUX ET LIQUEURS DE MARQUES

Demandez le Souvenir de VISÉ et du 600^{me} ANNIVERSAIRE
chez **Claessens-Oury**

Rue de Berneau,
Rue du Collège, 13
Coin du Boulevard

QUINCAILLERIE GÉNÉRALE

== VISÉ ==

ARTICLES POUR CADEAUX

1803

Par suite des désastres continuels des guerres de la République française, la Compagnie ayant dû suspendre ses fêtes pendant plusieurs années, se réorganise à cette époque. Le dimanche avant la Saint-Georges, les anciens officiers et confrères s'assemblèrent et procédèrent à l'élection de nouveaux chefs, savoir : un roi, un capitaine, un adjudant, un cornette, un enseigne, un rentier (trésorier), deux mayeurs et deux wachmeesters ou maréchaux des logis.

Après l'élection des officiers, il fut admis 23 nouveaux confrères qui prêtèrent avec les officiers le serment de fidélité, en conformité des statuts. Le jour du Saint-Sacrement de la même année, la Compagnie créa quatre nouveaux grades, savoir : un colonel, un lieutenant-colonel, un major et un adjudant-major, qui firent la marche à cheval à la tête de la Compagnie

Les confrères furent partagés en deux divisions et portèrent le nom de carabiniers.

C'est vers cette époque que le tir à l'oiseau fut supprimé pour être remplacé par le tir à la cible. Le 6 novembre de la même année, la Compagnie s'assembla au couvent des Récollets, pour procéder au remplacement du roi décédé. Il fut remplacé par Mr Erasme Piron, un digne et zélé arbalétrier, qui prit le nom de Georges II.

En 1805, la Compagnie organisa une fête splendide, à l'occasion du mariage de Mr de Floen, chef d'escadron au service de l'Autriche, avec Melle Thiriart du Mutztragen.

Jamais Visé n'avait vu des réjouissances aussi brillantes, aussi grandioses. Des milliers de personnes accoururent de tous les environs pour en être les témoins. La Compagnie continua ses fêtes jusqu'en 1806, époque à laquelle elle dut y renoncer pendant quelques années, par suite des guerres de l'empire. Elle les reprit pendant les années 1810 1811, puis fut replongée dans l'inaction jusqu'en 1817. (V. Description et Archives de la Compagnie).

1818

Après que la paix eut rétabli l'équilibre européen, la Compagnie reprit une nouvelle ardeur et se réorganisa tout à fait militairement.

Ses membres s'assemblèrent sous la présidence du roi Georges II pour statuer sur cette nouvelle organisation.

On décida d'abord de former un corps de lanciers en remplacement de la deuxième division des carabiniers, ensuite, on procéda à la nomination des officiers et sous-officiers pour chaque division, ainsi qu'à celle d'un général et des officiers d'état-major.

Le personnel de la Compagnie se composait de 25 officiers et sous-officiers, de 43 confrères, dont 23 pour la division des carabiniers et 20 pour celle des lanciers, plus un tambour-major et trois tambours.

La Compagnie fit confectionner 28 casques, 20 shakos de lanciers, 24 lances avec petits drapeaux et les épauettes, baudriers, gibernes nécessaires à l'équipement des confrères. Chacun devait s'habiller à ses frais et se munir d'un sabre de cavalerie, à l'exception du tambour-major dont la tenue et l'ornementation de l'équipement fut faite aux frais des officiers.

Les officiers et confrères portaient l'uniforme suivant :

1°Le roi et les deux mayeurs portaient l'habit et le pantalon noirs, le gilet blanc, la cravate noire et le chapeau claqué, ils étaient ceints d'une épée avec écharpe en soie jaune à franges d'argent ; la " guirlande " et le " crachat " ornaient la poitrine du roi (voir son portrait au local

de la Compagnie) ;

2° Le général et ses aides de camp portaient l'habit en drap bleu de ciel à pans courts étoilés, avec parements blancs et collet brodé en argent, culotte en peau de daim jaune paille avec bottes à l'écuillère éperonnées, épaulettes avec aiguillettes en argent suivant le grade, giberne avec bandoulière brodée de même, sabre et écharpe en soie jaune à franges d'argent et le chapeau claqué surmonté d'un panache blanc ;

3° Tous les autres officiers avaient à peu près la même tenue ils portaient l'habit bleu de ciel à collet et parements blancs, le pantalon bleu avec galons et passepoil en argent, épaulettes et aiguillettes idem selon le grade, la giberne, le sabre, l'écharpe jaune et le casque ou le shako de lancier, suivant le corps auquel ils appartenaient ;

4° Le cornette portait le casque, l'enseigne, le chapeau claqué avec panache blanc ; le tambour-major aussi le chapeau claqué avec panache bleu et blanc, surmonté d'un haut plumet

5° Les confrères portaient aussi l'habit bleu à parements blancs, le pantalon blanc, les bottes à éperons, la giberne avec le ceinturon, le sabre et le baudrier en cuir jaune, les épaulettes blanches en laine, ainsi que le casque, le shako et la lance, à l'exception du corps des lanciers dont la poitrine était recouverte d'une bavaroise blanche et d'un ceinturon bleu, blanc et jaune, en laine, avec floches.

La Compagnie marchait dans l'ordre suivant :

1° Le cornette à cheval, l'étendard en main supporté d'un étui ;

2° Le tambour-major suivi de ses tambours ;

3° La musique ;

4° La statue de Saint-Georges et deux étendards portés par six cadets ;

5° Le général et ses aides de camp à cheval, suivis du corps des officiers brigadiers ;

6° Trois pelotons de carabiniers avec capitaine, lieutenant et sous-lieutenant ;

7° L'enseigne avec le drapeau de la Compagnie ;

8° Le roi accompagné des deux mayeurs, suivis des deux rentiers ;

9° Trois pelotons du corps des lanciers avec leurs officiers, les adjudants marchaient à côté de leur corps respectif.

La Compagnie ainsi réorganisée fit l'admiration de tout le monde ; aussi attirait-elle, chaque année, à ses fêtes, un grand nombre d'étrangers ; mais elle n'eut pas la satisfaction de jouir longtemps de ces charmes. En 1830, la Révolution Belge vint de nouveau tout bouleverser et l'attirail militaire de la Compagnie rentra à l'arsenal pour n'en plus sortir ; il est encore conservé comme 'souvenir de cette époque mémorable.

En 1820, les dames des Arbalétriers leur firent cadeau d'un magnifique drapeau en soie, bleu, blanc et jaune, pour remplacer l'ancien bleu et blanc, également en soie et qui datait de 1776.

En 1830, la Compagnie fit faire six croix d'honneur en argent, qui furent distribuées aux plus anciens confrères en reconnaissance de leurs bons services.

1836

Pendant les cinq premières années qui suivirent la Révolution Belge, la Compagnie resta tout à fait dans l'inactivité.

En 1835, à la Fête-Dieu, quelques officiers et confrères se réunirent pour une petite démonstration.

L'année suivante, tous les arbalétriers vieux et jeunes s'assemblèrent et la Compagnie se réorganisa, mais d'une manière toute pacifique.

L'habit militaire fut remplacé par l'habit bourgeois et les fêtes continuèrent comme autrefois, en conservant le cachet des anciens usages.

La Compagnie se compose d'environ 90 membres, officiers et confrères.

Le roi Georges II mourut au mois d'Août de cette année, après 33 ans de règne.

Il fut remplacé l'année suivante par M. Charles Horion-de Foulon, un des plus anciens officiers. Il était attaché à la Compagnie depuis 1803. Ce nouveau roi ramena bientôt le feu sacré dans les cœurs de ses sujets, car la même année le personnel de la Compagnie eut un effectif de 115 membres.

1852

Depuis sa réorganisation bourgeoise, la Compagnie, comme toutes les institutions de ce genre, a eu ses années de déboires.

En 1846, son général mourut et le roi se retira.

Cependant, malgré la perte de ses chefs supérieurs, les marches et les fêtes habituelles continuèrent plus ou moins brillantes, selon le zèle qu'apportaient les membres.

En 1852, la Compagnie n'en comptait plus que 63 dont 29 officiers, 6 cadets et 28 confrères.

Elle n'avait pour chef supérieur qu'un colonel en chef, mais bientôt un grand nombre d'arbalétriers, restés jusque-là insoucians, se réunirent à leurs confrères, unis entre eux par les liens d'une harmonie parfaite.

Pour rehausser l'éclat de la Compagnie, le corps des officiers fit préparer alors un magnifique drapeau en velours bleu, brodé en argent et or une hampe en argent neuf et l'on modifia légèrement l'uniformité du costume adopté en 1849 pour les officiers et confrères.

Les officiers portaient le pantalon bleu de ciel, avec galons en argent, l'habit et le chapeau noirs de cérémonie, les gants jaunes et la cravate noire, le gilet blanc et, en bandoulière, un large ruban de satin bleu, au milieu duquel se trouvait une arbalète brodée en argent.

Les confrères portaient le pantalon blanc avec habit et chapeau noirs ; plus tard, ils eurent le pantalon en drap noir avec galons jaunes.

L'influence de cette brillante innovation fut des plus heureuses pour la Compagnie.

Celle-ci vit son personnel s'augmenter considérablement les années suivantes et ses fêtes furent dès lors bien suivies.

1861

Cette année fut l'une des plus remarquables depuis 1836, par l'accroissement des membres de la Compagnie. Un grand nombre de vieux et de nouveaux arbalétriers vinrent, comme par enchantement, se ranger sous son antique bannière.

Le corps des officiers voyant s'ouvrir une nouvelle ère de prospérité pour la Compagnie, trouva parmi ces nouveaux partisans, des hommes aptes à remplir les hautes fonctions restées vacantes depuis plusieurs années ; il réélut un roi, un général en chef et reconstitua leurs états-majors.

La Compagnie eut un effectif de 87 membres répartis comme suit : 12 officiers pour l'état-major du roi, 26 pour celui du général, 14 officiers intermédiaires, 29 confrères et 6 cadets.

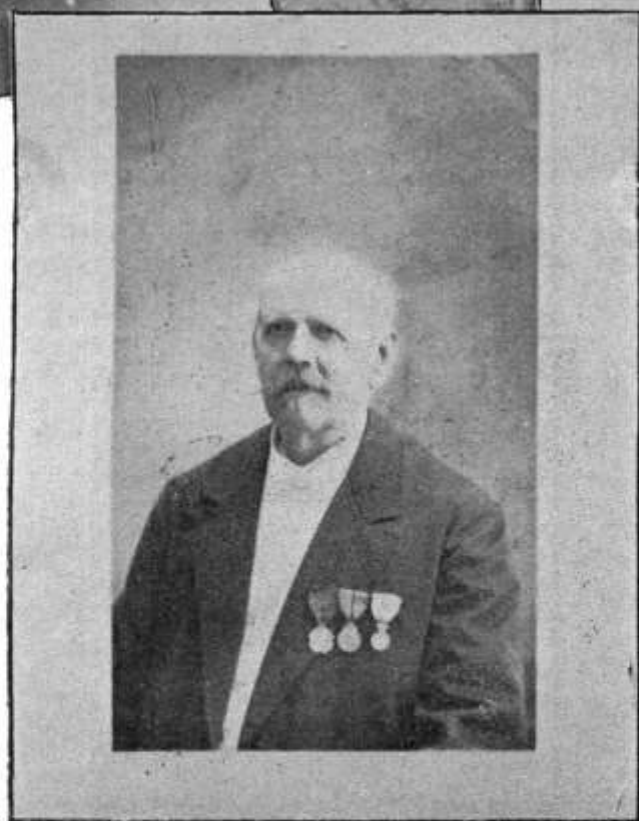
A cette époque, dans plusieurs villes de la Belgique, des corporations d'arbalétriers établirent des tirs au but à la petite arbalète et organisèrent entre elles des concours.

La Compagnie des Arbalétriers visétois, voulant, elle aussi, faire revivre l'arme de ses ancêtres, établit dans son local un tir du même genre, ayant le même but, et le corps des officiers se constitua en société sous la dénomination de Société de Tir à l'Arbalète, annexée à la Compagnie des Anciens Arbalétriers Visétois.

J. L. PEROT,
ancien Général

Lt MIGNON,
ancien Général

LAMBERT-FAWE,
ancien Roy



Jh. PÉROT-SCAFF
ancien Général

VINS, LIQUEURS ET CHAMPAGNE

SPÉCIALITÉ DE TOUTES MARQUES

Maison MAX CRESPIN

Ad. QUADEN SUCESSEUR

TÉLÉPHONE 2614

Rue des Dominicains, 10

LIÈGE

OUVERT JUSQUE MINUIT

SI VOUS VOULEZ DE BONNES CARTOUCHES
DE CHASSE ET DE TIR, TOUJOURS NOUVEL-
LES ET DE TOUTES MARQUES,

ADRESSEZ-VOUS A

CLAESSENS-OURY

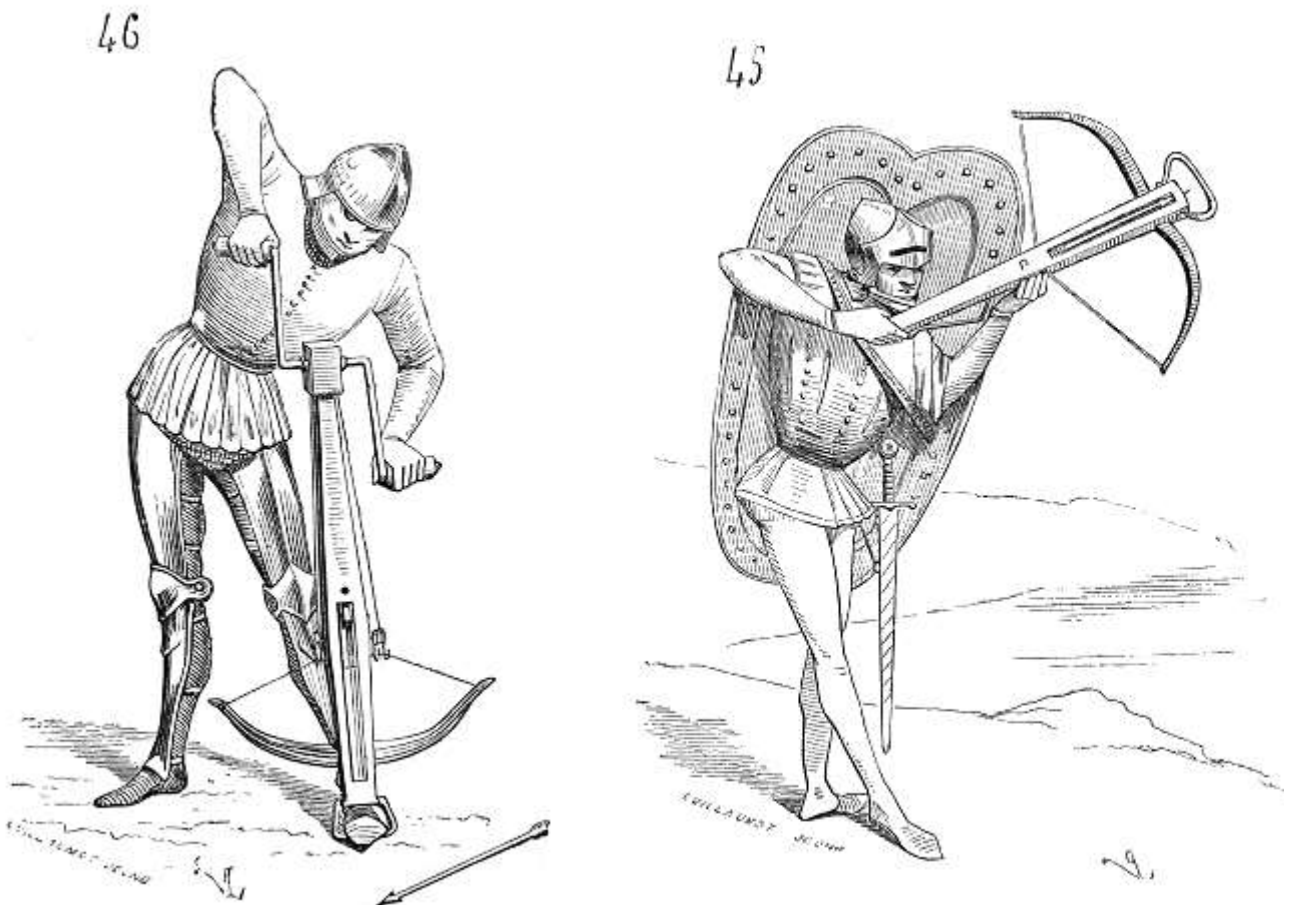
:: VISÉ ::

Munitions de Chasse et de Pêche

Des membres honoraires, en dehors de tout parti, purent, sous certaines réserves, en faire partie. La nouvelle institution fut accueillie avec joie. Ses partisans y trouvèrent une récréation des plus agréables et l'on y vit bientôt un grand nombre d'adroits tireurs se signaler dans les concours auxquels ils prirent part. (1) Plus tard, les Arbalétriers transformèrent leur local en un petit musée d'arbalètes de toutes les époques ; il fait l'admiration des étrangers qui visitent le Tir.

En 1864, le général-président qui avait coopéré à cette nouvelle organisation, se retira par suite de changement de résidence. Il fut remplacé, en 1866, par un généreux enfant de Visé (2) qui ne cessa de combler la Compagnie de ses bienfaits.

Visé, le 1^{er} Juillet 1877. Un ancien chef, (s.) J. DOSSIN



(1) Les Arbalétriers n'ont cessé de s'exercer au tir, et déjà vers 1611, ils étaient munis d'armes à feu. Ils font partie de la Fédération des arbalétriers de la province de Liège et entretiennent des relations suivies avec les Gildes d'arbalétriers du pays et les convoquent toujours à leurs concours ; leurs frères Bruxellois, Anversois, Louvanistes et autres y prennent part.

(2) M. Mignon de Résimont

**LISTE CHRONOLOGIQUE
DES
EMPEREURS, ROIS & PRINCIPAUX CHEFS
DRESSÉE D'APRÈS LES ARCHIVES.**

1585 Jacques Libot, roi
1588 Henri Hubert, "
1600 Jean Otsieur, empereur

NOTA. On ne devenait empereur qu'après avoir été trois fois roi, c'est-à-dire, qu'après avoir abattu trois fois le papegaie (l'oiseau) aux tirs royaux.

1600 Lambert Dombret, roi Jacques Libot, capitaine
1601 Léonard Martin, roi
1602 Guillaume Vernier, roi
1603 Léonard Martin, capitaine 1
1612 Mathy de Barchon, dit Pollen, roi. Bernard, capitaine

1618 On n'a pas tiré l'oiseau.

1622 Martin Léonard, roi empereur

1624 Martin Léonard, 2 fois roi

1625 Léonard delle Xhote, 3 fois roi Herman Demaret, capitaine

1626 Anthône Rissack, roi

1628 Bastin, roi

1631 Lambert De Pont, roi

1634 Winant ou Dinant, capitaine

NOTA. L'an, 1634, Barthelemi Desmarets, bailly de Visé, fait don à la Compagnie, d'une platine gravée. Cet exemple est suivi par le chanoine Guill. Denis, Henry Germeau et Guerette de Houtain, jadis roi.

1635 On n'a pas tiré, par quoy ont esté les officiers continué.

1636 1637 1638 Goswin Rayon, roi

1639 Daniel Lerutte, roi, empereur

1640 1642 1644 Gilis, roi

1649 Barthelemy Desmarets, capitaine 1650 Jacques Desmarets, capitaine 1654 Maister, roi

1656 Henry Bronket, roi

1658 Hubert Vottem, roi, empereur

1659 1660 1668 Jean Raskin, roi

NOTA. — Une ruelle de la ville de Visé porte le nom de ce roi : Rouwalle Rasquinroye.

1669 Daniel Lerutte, empereur

1670 Pierre Franc, roi

1671 Jean Maister, capitaine

1672 Hubert Vottem et Daniel Lerutte, empereurs Jean Meester, capitaine

1673 Pierre Franc, roi

1681 Anthône Dodémont, capitaine

1686 Van Houtem, empereur

1690 Hub. Van Houtem, empereur

1699 Jacques Leroy, roi Anthône Dodémont, capitaine

1707 Jacques Leroy, roi

1709 De Charneux, capitaine 1710 Jacques Leroy, roi

1715 Bouhouille, capitaine

1716 Guillaume Rongien (Rongé), roi

1717 Adam Sertorius, capitaine

1718 Jacques Creyr, roi • Deherve, capitaine
1719 Creyr, roi • A. Sartorius, capitaine
1721 Thomas Capelier, roi • Deherve, capitaine
1723 Pierre Tilman, capitaine
1727 Louis Raskin, roi • Pierre Tilman, capitaine
1732 Jacques Creyr, roi
1739 Thomas Maes, roi 1751 Louis Rasquin, roi
1755 J.-J. Tixhon, capitaine
1757 Mathieu Jos. Lachaussée, roi
1771 1773 Nicolas Dossin, roi • L. Etienne et DD. Bouhouille, capitaines
1777 Martin Ryssack, roi
1783 Martin Paulus, roi
1785 1786 Louis Dossin
1803 Martin Paulus, roi (mort la même année) Mathieu Tilman, capitaine
NOTA. — Tous les rois précédemment cités étaient des rois du tir.
A partir de cette époque, les rois ont été nommés à vie. Mais il y avait en outre, annuellement, un roi de tir. Les rois cités ci-après sont les rois à vie et non ceux du tir.

1803 à 1836 Erasme Joseph Piron, roi
1803 Philippe Antoine, baron de Floen, colonel
1810 Théodore Letihon, capitaine
1818 Philippe Antoine, baron de Floen, général
1822 Erasme de Lambremont, général
1822 Lepage-Lassau, colonel
1825 Quadvlieg-Vottem, roi
1837 Horion-de Foulon, roi
1837 Delwaide-Desaive, général 1
1843 Zell Maximilien, colonel Thys-Hawaux, colonel
1844 Quadvlieg, Guillaume, roi
1849 Husay, Oscar, colonel en chef
1861 Jean Lenoir-Gadiot, colonel en chef 1861 Jean Lambert Perot, colonel
1861 Lemmen, Martin, roi
1861 Mathen De Jaer, général en chef
1866 Mignon de Résimont
1868 Henri Dumoulin, roi
1870 Joseph Perot-Scaff, colonel 1873 Georges Damry. Colonel en chef
1876 Joseph Lambert-Fawe, roi

Cette liste, bien incomplète, sans doute, présente un véritable intérêt pour Visé, on y lit des noms appartenant à plusieurs familles qui existent encore aujourd'hui.

On trouve, dans les registres de la Compagnie, des notices dans le genre de celle-ci :

1° 1650 Jacques Desmarets a esté, par la voye du Saint-Esprit, eslu pour capitaine de la Compagnie.

2° 1673 Mathieu de la Chaussée mourut de mort subite à Liège, en allant prendre la barque de Huy (R. I. P.)

3° 1774 L. Et. D. D. Bouhouille, docteur en médecine et capitaine des Arbalétriers, fit la marche à cheval.

Les documents primitifs de la vieille institution des Arbalétriers Visétois, faisant absolument défaut, cette monographie est assurément fort incomplète. Elle suffira cependant pour donner aux générations futures, une idée du passé de cette remarquable corporation.

Visé le 1^{er} juillet 1877

Un ancien chef
(s) J Dossin

Voici les événements marquants qui se sont passés depuis 1876, à l'honneur de la Gilde. C'est un long et splendide palmarès pour la Compagnie des Arbalétriers.

Béranger disait de Napoléon :

" il fatiguait la Victoire à le suivre,

" Elle était lasse, il ne l'attendit pas.

Les Arbalétriers Visétois fatiguent aussi la Victoire à les suivre, mais ils ne la laissent jamais en arrière.

Quand elle est lasse, ils la campent sur le cheval ailé de saint Georges pour franchir, d'un pied léger, les étapes douloureuses.

1881

Les Arbalétriers prennent part à l'exposition de l'art ancien, à Liège.

Nous renvoyons à celle de 1900 ci-après, qui offrait l'attrait d'un concours, où la Compagnie remporta de hautes distinctions.

1884

A l'occasion de l'enterrement civil d'un arbalétrier visétois, M. le doyen de Visé avait fait des démarches auprès de la société des Arbalétriers pour la déterminer à ne pas prêter le concours de sa musique à cette cérémonie funèbre. Ayant échoué, il avait défendu aux Arbalétriers en corps, l'entrée de l'église, ne voulant atteindre, disait-il, que son harmonie, à cause du différent provoqué par l'incident religieux survenu entre lui et le directeur de cette harmonie. En séance extraordinaire du 22 Avril, la Commission administrative de la Compagnie, réunie avec celle du Tir, décida à l'unanimité, de ne pas assister aux offices religieux le jour de la Saint-Georges.

La Compagnie remplaça l'assistance aux offices par un tour de ville à 11 heures avec la statue de saint Georges, en portant cette statue au local où elle fut garnie et où se fit l'offrande (1).

L'après-midi, on reporta saint Georges en remplaçant l'assistance aux vêpres par un nouveau tour en ville. Cette situation se continua jusqu'en 1886.

1886

Dans sa séance du 6 Juin, l'assemblée générale du corps des officiers ratifie, par une adhésion unanime, l'acceptation formulée par la commission en séance du 3 Juin même année, de reprendre l'assistance en corps aux cérémonies religieuses, comme par le passé.

Cette décision fut prise à la suite du désir exprimé par M. le doyen, parce que le différend qui avait surgi entre lui et le directeur de l'harmonie Sainte-Cécile avait été aplani. (V. registres de la Compagnie).

Tout est bien qui finit bien.

La conclusion à tirer de ces faits est que, si les Arbalétriers ne tiennent pas rancune, ils savent prendre la défense de leurs fidèles et qu'on ne fait pas impunément affront aux Compagnons de saint Georges.

(1) En 1884, l'offrande eut lieu sur la place de l'église et en 1885 au local.



J. DOSSIN, ancien Chef.



GRAND HOTEL DE L'ESPÉRANCE

Diners 1,50 fr. — Diners à la Carte
ABONNEMENTS

Chambres confortables pour voyageurs
SALLES POUR BANQUETS, NOCES, etc.

RUE GRÉTRY, LIÈGE

Téléphone 1944

J. HAKIR-DELHEZ, PROPRIÉTAIRE

PAPETERIE

J. MARÉCHAL-ORY

LIÈGE

54-56, RUE VINAVE D'ILE
ET PASSAGE LEMONNIER

FOURNITURES DE BUREAUX

ARTICLES DE DESSIN ET CLASSIQUES

COMPAS RIEFLER ET RICHTER AUX PRIX DE FABRIQUE

TIMBRAGE EN COULEURS DE CHIFFRES

ET COURONNES

CARTES INVITATION, LETTRES DE MARIAGE,

DE NAISSANCE, MENUS, SOUVENIRS, ETC.

CARTES A JOUER GRIMAUD (GROS ET DÉTAIL)

1888

Exposition d'art ancien, sans concours, à Bruxelles. Les Arbalétriers Visétois y prennent part en y portant le Collier du Roy ministre de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux cette exposition.

En cette même année 1888, la Compagnie inaugura un nouveau drapeau de gilde, dit "drapeau Helleputte"

1894

Erection de la Compagnie en Société Royale (22 Mai). — L'année 1894. inaugure une ère nouvelle pour l'antique Gilde.

Animés du plus grand amour et du plus profond attachement envers l'illustre et vénérable corporation, quelques membres dévoués et actifs, émettent le projet de faire consacrer son glorieux passé et le maintien ininterrompu de ses traditions, en sollicitant de Sa Majesté Léopold II, son haut patronage et l'octroi du titre de Société Royale.

Le major d'état-major (le l'armée belge, officier d'ordonnance du Roi Léopold II, M. Albert Thys, de Dalhem, issu d'une honorable famille visétoise, dont plusieurs membres avaient, de tout temps, occupé des grades importants dans la Compagnie des Arbalétriers, favorisa, par la haute considération dont il jouissait auprès du Souverain, la réalisation de cette entreprise.

Le 23 Mai, l'honorable bourgmestre de Visé, M. Victor-Marie Fayn, recevait de Sa Majesté, le brevet daté du 22 Mai, accordant à l'illustre Compagnie, le titre de Société Royale.

Une lettre de remerciements et d'éloges fut envoyée à M. le major Thys. (devenu depuis lieutenant-colonel) et il fut décidé, en assemblée, de le nommer membre d'honneur et protecteur de la Compagnie Royale des Anciens Arbalétriers Visétois. (V. Archives de la Compagnie. -- Registres et pièces annexées).

1895

Concours de drapeaux à Anvers. A ce concours, les Arbalétriers Visétois obtiennent :

Premier prix pour la collection la plus complète d'objets exposés.

Premier prix partagé pour le groupe formant le plus bel ensemble.

Deuxième prix et une médaille d'argent, pour l'étendard.

Troisième prix et une médaille de bronze pour le collier du roi.

Enfin, sixième prix pour les drapeaux anciens (drapeaux de dames).

(V. le certificat authentique annexé aux Archives (registres de la Compagnie).

Dans sa notice historique de cette exposition et du cortège des drapeaux, voici ce que dit (p. 13) Pieter D'Hondt, membre de l'Académie Impériale et Royale d'art héraldique " Adler " de Vienne. : " Signalons spécialement la Compagnie des Anciens Arbalétriers de Visé, fondée en 1310, dont les membres portent le pantalon bleu bordé d'une bande d'argent. Ils ont l'arbalète sur l'épaule. On remarque beaucoup leurs splendides drapeaux et collier, de même que deux arbalètes, dont se sont servis Marguerite de Parme et le duc d'Albe, et aussi leur patron saint Georges, statue équestre portée par quatre membres, groupe très bien organisé et très applaudi.

Il paraît qu'à Visé, il faut être des Bleus " ou des Rouges, l'animosité entre ces sociétés rivales est très prononcée ; l'on prétend même que l'on apprend d'abord à dire aux enfants " Vive saint Georges " au lieu de papa ou de maman. A l'âge de 11 à 12 ans, "les parents les font inscrire dans l'une ou l'autre gilde. Ces sociétés ont aussi leurs airs de musique, qu'elles exécutent dans leurs cortèges.

A la suite du concours d'Anvers, la Compagnie des Arbalétriers décerne une clef d'or à son secrétaire-trésorier, M. Thomas Dossin-Lenoir (aujourd'hui général). Cette clef était l'insigne que portaient ses devanciers dans les mêmes fonctions et que l'on appelait " rentiers " de la Compagnie. Cette distinction lui fut accordée pour les services précieux rendus pendant nombre d'années et, notamment, dans ses missions spéciales si bien remplies, relatives au concours d'Anvers.

1896

Don d'un drapeau par Sa Majesté le Roi. L'année 1896 restera remarquable dans les fastes de la Compagnie, par le don royal d'un magnifique drapeau, offert par Sa Majesté Léopold II. (Archives (le la Compagnie).

Ce drapeau, aux couleurs nationales mélangées avec celles de la Gilde, a été fait sur dessin de M. de Contini, comme le vitrail dont il sera parlé ci-après. Il porte l'effigie de saint Georges, identique à celle du vitrail, des arbalètes, le papegay et les armoiries des Princes-Evêques de Liège.

1897

1° Installation dans la Collégiale, par la Compagnie des Arbalétriers, d'un magnifique vitrail dédié à saint Georges, œuvre de de Contini. (1)

2° Inauguration du drapeau royal.

3° Pour célébrer dignement l'ère de prospérité et de gloire qu'elle traversait depuis plusieurs années et, principalement, son élévation au rang de Société Royale, le don du drapeau royal et l'érection du vitrail de saint Georges dans la Collégiale de Visé, la Compagnie royale organise une grande fête spéciale le 21 Mars. (V. Archives. — Registres).

1899

Le 2 Avril, est survenu le décès de M. J.-J. Dossin, président d'honneur, chancelier et ancien chef de la Compagnie, ancien échevin de la ville, auteur de la notice historique qui figure au commencement de la présente.

Le 5 Avril, la Compagnie lui rendit des honneurs funèbres exceptionnels et un discours ému fut prononcé sur sa tombe. C'était un père pour la Compagnie à laquelle il consacra 60 années de sa belle vie.

En 1899, le 2 Juin, la fête traditionnelle de la Gilde, qui avait lieu, jadis, le lendemain du dimanche de la procession de la Fête-Dieu, fut fixée, pour l'avenir, au deuxième dimanche de Juillet. Mais afin de conserver ses droits séculaires, il fut décidé que la Compagnie continuerait à faire célébrer la messe pour les membres défunts, le lundi de la Fête-Dieu, sans appareil.

1900

Les Arbalétriers prennent part à Liège à l'Exposition-Concours des Anciennes Gildes, Corporations et Chambres de Rhétorique.

Il nous suffira de reproduire les mentions du catalogue descriptif de DD. Brouwers et G. Terme, approuvé par M. D. Van de Castele, commissaire général de l'Exposition.

(1) On en verra la description dans la suite de cette notice ; concours de Liège de 1900. Ce vitrail a été placé lors de la restauration de l'église, en remplacement de celui qui y figurait précédemment en 1568 et qui fut détruit en 1719.

Le Bulletin de la Société d'Histoire et d'Archéologie de 1900, signale, parmi les objets principaux exposés, les anciennes arbalètes données par Marguerite de Parme et le duc d'Albe, à la Compagnie des Arbalétriers de Visé, fondée en 1310 et que la Révolution Française même n'a pas su dissoudre.

EXTRAIT DU CATALOGUE :

Page 97. — Visé : Compagnie Royale des Anciens Arbalétriers, société artistique et d'agrément. D'après la tradition, elle remonterait à l'époque de Thibaut de Bar, prince-évêque de Liège, en 1310.

Elle fut organisée par Ernest de Bavière, Ferdinand de Bavière, Gérard de Groesbeck et le prince de Velbruck.

Parmi ses membres, au nombre de 180, il y a : 1° Le général et son état-major ; 2° Le roi et son état-major ; 3° Le tambour-major et les tambours ; 4° Les cadets ; 5° Le corps de musique.

I— Trois drapeaux modernes, dont un offert par Sa Majesté Léopold II, roi des Belges, exécuté d'après un dessin du peintre-verrier de Contini ; un ancien ; une cornette, deux étendards (1776).

Le porte-drapeau du " Drapeau des Dames " exécute des conversions.

Prix obtenus :

Premier prix ex aequo avec médaille en vermeil, au grand drapeau cousu, dans la catégorie des drapeaux modernes.

Deuxième prix avec médaille en argent, dans la catégorie des étendards.

II. — Collier en argent en partie doré. Il se compose de 14 médaillons circulaires de différentes grandeurs. Six portent des arbalètes dorées, sept des armoiries gravées et un seul un saint Georges au repoussé, portant la date de 1578. Sept datent de 1585, un de 1588, un de 1612, un de 1613, trois de 1634 et un ne porte pas de millésime.

Le papegay, plus ancien que les médaillons, semble remonter à la fin du XV^e siècle.

Inscription des médaillons :

" La Compagnie des Arbalestriers de Visé, S. V. R. Meysse anno 1585.

• — Jacques Libot, Mayevr de Visé at donne ce placart a honnevr de Diev et d. s. Georges et de la Compaignie. des arbalestriers de Visé.

a°1585.—Henry. " Hvbervt. roy des Abestrie (sic). de Visé. at. Donne ce placart a l.honnevr de Diev et de S. Gorge.

1588. — Mathi. de Barchon. Dit Pollen. roi de hoble " (honorable). Léonard. Martin. ia dit Bvrghemre et capitaine de la Compagnie " des Albastriers. lievtendant Bailliev de Visé et Capitein de la Compagnie " des Arballestriers. Hoble. Henri Germeav. Mayevr de la bonne. ville " de Visé

a° 1634. — Messire Guilliame Sems. Canoisne de Visé et Gerette " de Hvntvn Jadit roy de la Compagnie des Arballestriers.

1634. — Noble et générevx Seignevr Alexandre de Paeiwoth Dit de Pelovsey capitaine dyne Compagnie Franche bas Allemans pour le service de Sa Maiesté • Catholique. "

L'oiseau porte autour du cou un collier avec l'inscription : " Van Weset bin " en lettres gothiques.

III. — Médaillon en argent repoussé, représentant saint Georges.

Le médaillon, qui date de 1578, est appliqué sur une croix pattée moderne. (1)

Prix obtenu : Sixième prix ex aequo avec une médaille en vieil argent dans la catégorie des colliers des gildes.

IV. — Huit plats en étain, dont un de 1723, des faïences anciennes. V. — Une épée (Louis XIV), la statue de saint Georges (1776) " Delcommune fécit ", un blason en bois sculpté, les armoiries des princes-évêques fondateurs et protecteurs, statuette de saint Georges en argent ciselé, un vitrail.

VI. — Casques, shakos, équipements anciens.

VII. — Quatre petites arbalètes anciennes avec crics, une petite arbalète, une grande arbalète avec cric, une arquebuse ou arbalète à balle, deux piques de roi, anciens tambours. Ces objets datent des XVème et XVIème siècles.

Parmi ces armes, il faut citer spécialement :

1° L'arbalète " Le Duc d'Albe " qui fut offerte à la Gilde par le duc d'Albe en 1568 ; une fête avait été organisée à l'occasion de l'entrevue que le gouverneur espagnol eut à Visé avec le prince-évêque Gérard de Groosbeck ;

2° La " Marguerite de Parme ", offerte par cette princesse à l'occasion du tir organisé en son honneur en 1538 ;

3° La " Reutte late " et "l'Horloge" de la même époque.

La Compagnie possède un recueil de chants anciens et nouveaux composés par des membres. Elle exécute une marche spéciale dans ses cérémonies religieuses. Elle possède deux chartes originales d'Ernest de Bavière (1605) et de Ferdinand de Bavière (1616) et plusieurs registres d'archives remontant avant 1600, ainsi qu'un dessin de leur vitrail, placé dans l'église de Visé, et dessiné et exécuté par M. de Contini, peintre-verrier à Bruxelles ; sujet : saint Georges terrassant le Dragon, au fond une vue lointaine de Visé entourée des armoiries de la ville, de celles des princes-évêques bienfaiteurs de la Gilde et de celles de la Belgique. En dessous, le collier de la Gilde.

Prix remportés au concours national et international du 4 Juin :

Premier prix, avec médaille en argent, pour la catégorie des armes anciennes.

Premier prix, avec médaille en vermeil, pour la société la mieux organisée.

Prime pour l'ancienne harmonie de la Compagnie Royale des Arbalétriers

Page 117 C. Etendards. Deuxième prix : Les Arbalétriers de Visé, précités. Prime 100 francs et médaille en argent.

(1) Il y a ici double emploi ; ce médaillon ne porte aucune date, il est moderne, de même que la croix pattée sur laquelle il est appliqué.



Grands Magasins LEONHARD TIETZ

Au Rez-de-Chaussée

Rue de l'Université, 17

Au 1^{er} et 2^{me} étage

LIÈGE

MAISON RECONNUE COMME VENDANT
LE MOINS CHER DE TOUTE LA BEL-
GIQUE ET POSSÉDANT UN ASSOR-
TIMENT TRÈS COMPLET DE NOU-
VEAUTÉS A TOUS LES COMTOIRS.

Ascenseur pour tous les étages

*N. B. — La Maison envoie
franco en province pour tout achat
dépassant 20 francs sauf pour les
objets fragiles ou trop volumineux.*

Lainage

Blanc, Indienne

Mode

Ouvrage de Dame

Ameublement

Nappage, Tapis

Ménage

Brosserie, Verrerie

Cristallerie

Faïence, Porcelaine

Soierie, Ruban

Papeterie, Parfumerie

Lingerie

Confection, Ganterie

Corset, Bonneterie

Passementerie, Dentelle

Fourrure, Mercerie

Coutellerie, Parapluies

Chemiserie Cols Cravates

Chaussures, Bijouterie

Maroquinerie

ARTICLES ET PRIX SPÉCIAUX
POUR
ŒUVRES DE BIENFAISANCE

Livres et fournitures classiques
adoptés par les écoles de la
ville de Liège et des environs.

TÉLÉPHONE 2163

HOTEL DE LA TEMPÉRANCE

CAFÉ-RESTAURANT

Rue des Guillemins, 95, LIÈGE

Café au lait	0,10	Petits pains beurrés . . .	0,10
Chocolat	0,15	» - » - » fromage	0,20
Thé	0,15	» - » - » jambon	0,25
Lait	0,10	Gauffres aux fruits . . .	0,15
Sinalco	0,15	DINER COMPLET . . .	1,00

Chambres confortables pour voyageurs depuis fr. 1,50

Au Mazagran

CAFÉ - CHOCOLAT - THÉ - LAIT
SPÉCIALITÉ DE GRAMIQUES DE BRUXELLES

39, RUE CATHÉDRALE, 39, LIÈGE

ARTICLES DE MÉNAGE

en fonte, fer battu, nickelés, émaillés, granités, cuivre, aluminium et argent

G. Claessens-Oury

RUE DU COLLÈGE, 13

RUE BERNEAU, 2, 6.

VISÉ

Y A-T-IL MIEUX AU MONDE QUANT A L'ÉCONOMIE DE
TEMPS, DE SAVON, DE COMBUSTIBLE, DE LA RAPIDITÉ,
DE LA BLANCHEUR DU LINGE ET DU MÉNAGEMENT DE
CELUI-CI QUE LA VÉRITABLE LESSIVEUSE **Volldampf**

NON !!!

DEMANDEZ PRIX ET RÉFÉRENCES PARTOUT

Page 120 II. Armes anciennes.

Premier prix à la remarquable collection des Arbalétriers de Visé. Prime 200 francs et médaille en argent.

Page 121. Classe A. Colliers.

Sixième prix ex aequo :

a) les Arbalétriers de Visé ; b) les Arquebusiers de Visé ; c) les Archers de Saint Sébastien, de Santhoven.

Prime 50 francs et médaille en vieil argent.

Page 124. Sociétés les mieux organisées. Prime ex aequo : la Compagnie des Arbalétriers de Visé, 100 francs avec médaille en vermeil, pour l'ensemble, et la Compagnie des Arquebusiers de Visé, 100 francs et médaille en argent.

(V. le certificat authentique aux Archives de la Compagnie des Arbalétriers).

Le jury félicite les deux Compagnies Visétoises du soin religieux dont elles honorent leurs anciens us et coutumes, ainsi que la correction avec laquelle elles défilent au son de leurs marches caractéristiques.

Fait à Liège, le 4. Juin 1900.

1902

Exposition de Bruges, sans concours. (Extrait du catalogue P. 79).

9-10-11-12-13. — Quatre arbalètes et un cranequin. Elles sont annoncées par la Compagnie Royale des Arbalétriers de Visé, près de Liège, comme ayant appartenu à Marguerite de Parme 1538 et au duc d'Albe.

Appartenant à la Compagnie Royale des Arbalétriers, près Liège.

1902

Joyeuse entrée, à Liège, de leurs Altesses Royales Monseigneur le Prince Albert et de Madame la Princesse Elisabeth. (Parchemin, don d'une montre : 22 Juillet).

La Compagnie Royale des Arbalétriers eut l'honneur de défiler et d'être passée en revue par leurs Altesses précitées.

Monseigneur le prince Albert, du haut du perron de l'Hôtel-de-Ville de Liège, exprime hautement son admiration au passage de la Compagnie, en disant à M. Kleyer, bourgmestre, qu'il était heureux d'avoir accepté la présidence d'honneur d'une société si distinguée (1). Au moment où leurs Altesses arrivaient place Notger, où la Compagnie était déployée pour être passée en revue, une jeune arbalétrière, accompagnée de M. Van de Castele, présente une gerbe de fleurs à Madame la princesse Elisabeth. Celle-ci accueillit la jeune messagère de la Compagnie avec la plus gracieuse affabilité et la complimenta en retour.

Son Altesse Royale le prince Albert lui donna également la main, la remercia et lui demanda son nom et son âge.

Quelques jours après, la jeune messagère recevait, par l'intermédiaire du Bourgmestre de Liège, avec les compliments encore du Bourgmestre, une belle montre en argent, portant le portrait de leurs Altesses sur le cadran.

(1) Cette présidence d'honneur avait été acceptée par lettre du 14 Juin 1902, qui se trouve dans les Archives de la Compagnie.

A l'occasion de la Joyeuse entrée, le Prince daigna apposer, sur un beau parchemin, calligraphié de main de maître par M. Emile Lenoir de Liège, sa signature en qualité de président d'honneur. Cette pièce fut contresignée par M. le gouverneur de la province, M. Pety de Thozée, par M. Kleyer, bourgmestre de la ville de Liège et attestée conforme par M. Van de Castele, conservateur des archives de l'Etat, à Liège. (V. Archives de la .Compagnie et pièces annexées).

1904

Dérogeant à l'usage de ne rendre les honneurs funèbres qu'aux membres inscrits, la Compagnie des Arbalétriers assiste en corps aux funérailles de Mademoiselle Zoé Horion, décédée à Souvré-Visé le 15 Janvier et le cercueil est porté par quatre membres. La décision en avait été prise en séance du 15, " à cause des sentiments de sympathie et d'intérêt que Mlle Zoé Horion n'a cessé de témoigner à la Compagnie, sentiments partagés par la famille, dont plusieurs membres figurent avec éclat dans les Archives. "

Peu après, la Compagnie est informée que la défunte a chargé son exécuteur testamentaire de lui faire don de deux étendards et lui a légué une somme de cinq cents francs. La famille lui renouvelait, en même temps, ses sentiments de gratitude, pour les superbes funérailles qu'elle avait faite à Mlle Zoé Horion, en y assistant en corps, selon le désir qu'elle en avait exprimé. (V. Registre, 20 Janvier)

1905

Enfin, nous arrivons à l'année 1905, date mémorable dans l'histoire de la Compagnie, à cause du succès éclatant qu'elle remporta au grand concours de drapeaux, bijoux et trésors des gildes, organisé à Bruxelles à l'occasion des fêtes jubilaires (75ème anniversaire) de notre indépendance nationale.

A ce concours exceptionnel, la Compagnie Royale des Arbalétriers Visétois a été glorieusement classée la première de la Wallonie et la deuxième de la Belgique contre 647 sociétés concurrentes

Jamais, depuis son existence, la Compagnie n'avait affronté une lutte aussi forte.

Les plus anciennes et les plus glorieuses corporations du pays tout entier, s'étaient donné rendez-vous dans la capitale.

La Compagnie avait exposé à ce concours du 20 Juillet :

1° Le collier de la Gilde : 15 médaillons 1578 à 1634 avec le papegai du XVme siècle ;

2° Huit arbalètes, deux crics, XVme et XVIme siècles ;

3° Statue de saint Georges (1776) ;

4° Charte d'Ernest de Bavière (1605: parchemin) ;

5° Charte de Ferdinand de Bavière (1616) ;

6° Ordonnance des Magistrats de Visé (1604) ;

7° Parchemin de S. A. R. Monseigneur le prince Albert de Belgique, lors de sa joyeuse entrée à Liège, le 22 Juillet 1902 ;

8° Un registre contenant des actes depuis 1501 ;

9° Deux registres contenant procès-verbaux et comptabilité XVIIme et XVIIIme siècles ;

10° Un fanion Velbruck (1772) ;

11° Un fanion (1830) ;

12° Un drapeau (181g) cousu (don des dames) ;

13° Trois drapeaux modernes (brodés) ;

- 14° Deux étendards damas ancien (1776) ;
- 15° Une épée Louis XIV du Roy de la Gilde ;
- 16° Onze plats d'étain, prix de Roy, dont un daté de 1723 ;
- 17° Deux piques de mayeur dignitaire ;
- 18° Casques, Shakos, pièces diverses d'équipements, casques, épaulettes, ceinturons, gibernes, etc. ;
- 19° Faïences et pots à bière ;
- 20° Canne de tambour-major ;
- 21° L'arbalète couronnée en bois sculpté (enseigne 1777) ;
- 22° L'histoire des Arbalétriers de Visé, extraits des Archives de la Compagnie et de la ville de Visé (1877) ;
- 23° Recueil des chants auciens de la Gilde ;
- 24° Trois diplômes Anvers 1895 et Liège 1881 et 1900 ;
- 25° Douze arbalètes modernes ;
- 26° Les divers draps et coussins servant à l'église les jours de grande fête et un devant d'autel damas ancien.

Cette exposition valut à la Compagnie le second prix pour sa collection de bijoux et un cinquième prix pour sa magnifique collection de drapeaux (Voir le certificat authentique aux Archives de la Compagnie).

Le 21 Juillet, une délégation de la Gilde assiste à la grande fête patriotique à Bruxelles, consistant en un cortège grandiose et imposant, formé de tous les corps constitués du pays et de toutes les sociétés ayant pris part au concours du 20 juillet. Les délégations défilèrent devant la Famille Royale et le Gouvernement. Nos porte-drapeaux inclinèrent respectueusement, au passage devant Sa Majesté Léopold II et Son Altesse Royale le Prince Albert de Belgique, notre auguste président d'honneur, nos glorieux insignes de ralliement. Puis, après avoir reçu la Médaille Commémorative avec écharpe, attribuée aux participants, ils rejoignirent les officiers de la Compagnie pour rentrer à Visé.

L'enthousiasme et la joie de ce triomphe, ressenties par la population arbalétrière de notre vieille cité, fut indescriptible. Dès l'arrivée du train dans la traverse de Souvré, on entendit retentir les bravos adressés aux vainqueurs. A la gare, les sons de la Brabançonne et un carillon de boîtes annoncèrent l'arrivée des délégués.

Une foule immense couvrait la place de la station. Tous les braves partisans de la Gilde avaient été convoqués à la réception triomphale de la Compagnie victorieuse.

Musique en tête, la Compagnie fit le tour de la ville, recueillant sur son passage les ovations de la foule. Rentrés au quartier, les membres manifestèrent jusque bien tard leur légitime joie, en échangeant les marques de la plus franche fraternité, et de dévouement envers les membres de la Commission qui, tous, avaient si bien compris les intérêts de la Compagnie et contribué à sa prospérité. De son côté, le général félicita, au nom de la Commission, tous les officiers qui avaient pris part à l'expédition et qui avaient si consciencieusement rempli leur devoir. (Archives de la Compagnie).

1905. — Le 20 Août.

La Compagnie offre à M. Jean Lenoir-Colson, son dévoué secrétaire, en même temps colonel, une œuvre d'art de grande valeur, représentant la Victoire, pour les brillants services qu'il a rendus à la Compagnie et, notamment, en reconnaissance et remerciement du concours actif qu'il a apporté à la Commission dont il a été la cheville ouvrière dans les différents concours et expositions.

1907. — Le 26 Mai.

Le général de la Compagnie, M. Joseph Perot-Scaff, donne sa démission de général-président, pour raison d'âge et de santé. Il reste général honoraire.

Le 7 Juillet, la Compagnie, en tenue, se rend en cortège, musique en tête, chez M. Perot et lui offre son portrait accompagné d'un bouquet, à titre de reconnaissance pour les services qu'il a rendus à la Compagnie Royale. On lui fait une ovation au quartier.

1907. — Août.

Sa Majesté Léopold II, roi des Belges, offre son portrait, magnifiquement encadré, à la Compagnie.

Son Altesse Royale le Prince Albert de Belgique offre également son portrait revêtu de sa signature.

1908

En 1908, M. Jean Lenoir-Colson, colonel en chef, secrétaire de la Compagnie, obtient une distinction excessivement rare, en qualité de tireur. Il remporte le titre de " empereur fédéral ", en vertu du règlement qui l'accorde au tireur ayant maintenu, pendant trois années consécutives, le titre de " roi fédéral ".

Voici la copie du diplôme qui lui a été délivré à cette occasion.

FÉDÉRATION DES SOCIÉTÉS DES ARBALÉTRIERS DE LA PROVINCE DE LIÉGÉ CERTIFICAT

" L'an 1908, le lundi 29^{me} jour du mois de Juin, à 20 heures, en " Assemblée Générale de la Fédération, tenue en l'Hôtel des Comtes de Méan, " sis rue Saint-Martin, à Liège, après examen du registre de la Fédération, " certifions que M. Jean Lenoir, de la Société de tir à l'arbalète de Visé, " membre de la Fédération, a été nommé roi fédéral pour les années 1906 " 1907, en l'honneur des succès qu'il a remportés aux concours fédéraux de " tir des années susdites. Nous conformant aux règles et usages des Arbalétriers, " considérant que Monsieur Jean Lenoir obtient encore cette année, c'est-à-dire trois années consécutives, le titre de roi fédéral, le nommons, acclamons • et proclamons Empereur des arbalétriers de la province de Liège.

En foi de quoi nous lui décernons le présent certificat. »

Pour le Comité Fédéral :
Le secrétaire, Le président,

(s). JOS. BLUMLEIN (s). Achille GRÉGOIRE

LISTE CHRONOLOGIQUE
DES
EMPEREURS, ROIS & PRINCIPAUX CHEFS
DRESSÉE D'APRÈS LES ARCHIVES DEPUIS 1876.

NOTA. — Les rois cités sont ceux à vie et non les rois du tir.

- 1180 Lambert Perot, général-président
Joseph Perot-Scaff, colonel en chef
- 1886 Louis Perot-Galère, roi
- 1893 Joseph Perot-Scaff, général en chef
Th. Dossin-Lenoir, colonel en chef
- 1907 Thomas Dossin-Lenoir, général en chef
Jean Lenoir-Colson, colonel en chef
- 1908 Désiré Van de Castele, conservateur honoraire des Archives de l'Etat,
membre d'honneur, est promu au grade d'officier supérieur à la suite du roi.

Quelques points d'histoire.

I. Copie d'une note fournie par M. Jean Lenoir-Colson le dévoué secrétaire de la Gilde.

La plus ancienne des deux Compagnies de Visé est, sans contredit, celle des Arbalétriers, seule de ce nom, car Henaux et Mathieu font erreur en parlant de vieux et de jeunes Arbalétriers visétois. Ces dénominations concernent l'histoire des Arbalétriers de Liège (r). A Visé, il n'a jamais existé deux Compagnies d'Arbalétriers.

Nulle part, on ne rencontre les dénominations ni de vieux ni de jeunes dans les Archives, notamment dans celles de la Compagnie. Si, à Visé, une seconde compagnie eut été instituée par le Prince, elle eut été qualifiée de jeunes ou nouveaux Arbalétriers, par rapport à l'ancienne Compagnie, désignée sous le nom de vieux ou anciens, mais rien de tout cela n'existe et il faut encore, avec Henaux et Mathieu, se complaire dans l'erreur pour répéter l'erreur.

L'ordonnance du 13 Décembre 1599, mise en garde de loi, à la Haute cour de Visé le 15 Mai 1600, renouvelle et confirme les anciens privilèges de la Compagnie des Arbalétriers de Visé et non des anciens ou vieux Arbalétriers de Visé.

Cette ordonnance rappelle des lettres du 17 Mai 1501, qui disent, entre autres, " Comme il soit ainsi que d'ancienneté, nos » prédécesseurs eussent pour le bien et honneur de nostre dite bonne ville de Visé, concédée et octroyée à la Compagnie et Confraternité des Arbalétriers d'icelle la dite ville, etc . "

Quant à l'ordonnance du 11 Août 1614 confirmant et modérant les anciens privilèges de cette même Compagnie des Arbalétriers de Visé (et pas d'autres). Ernest de Bavière déclare " rétablir et restituer la dite Compagnie en son estat et forme ancienne ".

(1) Bulletin de l'Inst. archéolog. Liég. t. 1-III-XXVIII.

Cette ordonnance octroyée le 25 Juin 1611 et inscrite ensuite dans les dépêches du Conseil privé, rappelle : " l'institution, statuts et privilèges de certaine Compagnie des Anciens Arbalétriers, par un temps excédant la » mémoire des hommes, érigée et stabilie en nostre ville de Visé de toute ancienneté at jouy et profité de deux nefes (1) etc."

Il s'agit donc toujours de la seule et unique Compagnie des Arbalétriers de Visé, et le mot " anciens " arbalétriers, qui ne peut être pris pour vieux en opposition de jeunes, prouve uniquement l'ancienneté de la Compagnie des Arbalétriers de Visé, spécifiant ainsi certaine Compagnie des anciens arbalétriers, pour ne pas la confondre avec d'autres de l'espèce, à Liège, par exemple où il y avait des vieux et des jeunes (2).

La Compagnie des Arbalétriers Visétois n'eut jamais d'autre patron que saint Georges, et si deux Compagnies, l'une plus ancienne que l'autre, eussent existé, chacune d'elles aurait eu un patron différent, comme à Liège notamment.

L'existence d'une seule et unique Compagnie d'arbalétriers à Visé n'est pas à contester.(3)

On peut regretter, sans doute, la perte des plus anciens privilèges de la Compagnie, résultant des guerres de Charles le Téméraire.

Toutefois, les preuves de son antiquité sont multiples ainsi que nous l'avons vu. Résumons-les ici.

D'après la tradition, son institution remonte à 1310. L'existence de Compagnies d'Arbalétriers, à cette époque, dans d'autres localités de l'importance de Visé, corrobore cette tradition.

Mentionnons la pierre sculptée aux armes des Arbalétriers de Visé, retrouvée en 1825, provenant des vieux remparts qui datent de 1330.

Signalons, en outre, les faits historiques rapportés par Zantfliet en 1376 et en 1379, repris plus tard par Ernst.

Disons ensuite, d'après les Archives, qu'en 1441, les Arbalétriers Visétois prirent part, à Liège, à un concours d'Arbalétriers et rappelons l'attaque de Visé contre Dalhem en 1467, menée par les Arbalétriers Visétois.

A l'acte de 1501, mentionné plus haut, et dont trois copies se trouvent dans les Archives de la Compagnie, ajoutons des documents authentiques, également en sa possession, datés de 1543, 1544, 1546, 1550, 1552, 1585, 1599, 1605, 1616 et d'autres registres et archives de 1600 jusqu'à nos jours, et dont a profité J. Ceysens dans son « Histoire des Arbalétriers de Visé. »

II. Voici, au surplus, quelques extraits intéressants de cette Histoire de M. Ceysens. Vers 1600, le terme Chambre avait, dans une certaine acception, le sens générique qu'a maintenant le mot société. Les sociétés littéraires de ce temps étaient appelées Chambres de rhétorique ; de là ce nom « Chambre de saint Georges » qu'on rencontre dans certains documents du XVIIème siècle.

(1) Nefs dont il est question dans les ordonnances de 1501 et 1600

(2) Dans son " Histoire de la Compagnie des Anciens Arbalétriers „, M. J. Ceysens dit p. 7 : " Dans les documents les plus anciens qui nous soient parvenus, on désignait la société sous le nom de Compagnie ou de Confraternité des Arbalétriers. Plus tard, quand les Arquebusiers eurent surgi à côté de leurs aînés, on se plut à la désigner sous la dénominations de " Compagnie des Anchiens Arbalestriers. „ Parfois même, à cause de la confusion qui régnait alors dans les termes, on disait les Vieux Arbalétriers. Quelquefois, on rencontre aussi le nom de Confrérie de saint Georges.

(3) Voyez Ceysens : Plusieurs erreurs commises par Henaux et Mathieu sont relevées par des documents authentiques.

Les différentes dénominations de Compagnie, Confraterniteit, Confrérie, Chambre, nous donnent une idée de ce que devait être l'ancienne confraternité des Arbalétriers. L'ensemble des termes nous dit que c'était une de ces guildes qui, du Moyen-âge jusqu'à la Révolution française, existèrent dans toutes les villes et même dans presque tous les villages de notre pays.

L'arbalète rappelle l'action guerrière des milices bourgeoises avant l'invention de la poudre et la création des armées permanentes. Le terme « Chambre » nous dit qu'au XVII^{me} siècle, la Société avait perdu son caractère militaire et qu'à cette époque, l'arbalète était devenue un instrument de plaisir et d'agrément. Enfin le nom du patron et le mot confrérie proclament suffisamment que la Compagnie des Arbalétriers était essentiellement religieuse comme toutes les institutions de cette époque. (1)

Une question qui se présente ici avant toute autre, est celle de l'origine et du but primitif (2) de cette compagnie ou confrérie.

Jamais, croyons-nous, (c'est M. Ceyskens qui parle) on n'éclaircira ces deux points. Les plus anciens documents de la Compagnie ont été perdus, il y a des siècles et, dans ce qui reste des archives de la ville, on ne trouve rien concernant cette question. Les Archives que les Arbalétriers conservent encore de nos jours, nous permettent de remonter jusqu'à l'époque de Charles le Téméraire, vers 1460.

Mais il est incontestable que la Confrérie existait longtemps avant cette date.

NOTA. — Nous avons énuméré plus haut les preuves à l'appui de la tradition qui la font remonter tout au moins jusqu'au commencement du XIV^{ème} siècle, vers 1310.

Il est regrettable, continue l'auteur cité, que l'histoire ne nous ait rien conservé sur l'existence des Arbalétriers à cette époque éloignée du moyen-âge. Cette période doit avoir été la plus marquante de toutes. La Compagnie jouissait alors de privilèges considérables, que la Ville lui avait accordés, évidemment en considération des services que les confrères rendaient à la cité.

Avant les succès de Charles-le-Téméraire, les milices bourgeoises jouaient un rôle des plus importants au point de vue militaire.

Les armées permanentes, les régiments à solde n'existaient pas encore ; en temps de guerre, c'étaient les métiers et les guildes qui marchaient au combat et à chaque bataille du Moyen-Age, on voit apparaître des corps d'archers et d'arbalétriers.

D'un autre côté, les villes n'avaient pas de garnisons ; en cas d'attaque, les bourgeois devaient se défendre eux-mêmes.

Dans ces conditions, la Compagnie des Arbalétriers, organisée militairement et dotée d'un subside par la commune devait, sans contredit, constituer la force-armée de Visé.

Les traditions belliqueuses qui se sont conservées au sein de la confrérie et qui ne se trouvaient guère justifiées par l'histoire des siècles suivants, semblent donc remonter à cette époque éloignée de l'histoire. Un drame sanglant, dont les Arbalétriers auraient été les principaux auteurs, nous dépeint bien les mœurs de cette époque et nous donne une idée de cette action guerrière que la tradition attribue aux anciens arbalétriers.

(1) Nous avons vu que, de nos jours, la Compagnie des Arbalétriers observe une stricte neutralité en fait de convictions politiques et religieuses.

(2) Nous soulignons le mot " primitif ", car nous avons vu précédemment que, dans son recueil héraldique p. 40, Fisen énonce que la Compagnie des Arbalétriers fut instituée en 1310 pour la garde spéciale de l'évêque de Liège.

Le récit de cet événement est raconté dans l'Histoire de Dalhem, par M. Rahlenbeeck.

III. En 1600, quand la Compagnie fut réorganisée, on ignore comment se faisait le recrutement des nouveaux arbalétriers. Le règlement de 1600, pas plus que celui de 1611, ne contiennent aucun renseignement à ce sujet. Toutefois, un article, d'après lequel le roi du tir devait payer à la Compagnie un demi-mouton, un demi-veau et une tonne de cervoise (bière) de " meilleur ", semble indiquer, qu'en 1600, la plupart des membres appartenaient à la classe aisée.

Plus tard, il est vrai, on abolit — du moins dans le règlement — les frais de joyeuse entrée du roi ; bientôt nous voyons, dans la Compagnie, des artisans et des membres de toutes les classes de la société.

A certaines périodes, on rencontre parmi les Arbalétriers, les Sluze, des Marets, de Charneux, de Requilé, qui, aux XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles, représentent les plus notables familles de Visé.

A d'autres moments, la Compagnie semble avoir été composée d'éléments tout différents.

D'un autre côté, le peu que nous savons de l'histoire des Arquebusiers, nous permet d'affirmer que, dans les rangs de ces derniers, on rencontrait aussi des représentants des différentes classes sociales.

On exagérerait donc en affirmant, comme M. Mathieu, que les Arbalétriers formaient le parti de la noblesse (1) et que les Arquebusiers se recrutaient dans les rangs du peuple.

C'est là une première raison pour laquelle nous croyons qu'on a eu tort d'expliquer les rivalités des deux compagnies par des motifs politiques.

D'après nous, ces deux compagnies ne représentaient pas d'opinion politique, mais formaient des partis locaux, comme on en a toujours rencontrés dans toutes les villes et même dans tous les villages.

Originellement, on n'admettait comme membres, que des hommes faits.

A une époque plus récente, on recevait, comme aspirants, des jeunes gens qui, à l'âge voulu, prêtaient le serment et devenaient sociétaires définitifs.

La réception d'un nouveau membre se faisait d'une façon solennelle. A l'une des fêtes de la Compagnie, l'aspirant prête serment (2) entre les mains du général, devant l'étendard de saint Georges. Avant et après le serment, le tambour bat un ban. Le secrétaire dresse séance tenante acte de ce qui vient de se passer.

Jadis, le récipiendaire payait un droit d'entrée et le serment se prêtait entre les mains du roy.

Le corps des officiers peut exclure, à présent comme autrefois, les membres indignes ou trop peu respectueux à l'égard du règlement. (3).

(1) Ce qui ne l'empêche pas d'être qualifiée de " Noble Compagnie „ dans les documents.

(2) La formule actuelle du serment est la suivante " Je jure fidélité à la Compagnie Royale des anciens Arbalétriers Visétois, d'observer les statuts et règlements de la dite Compagnie ___ Vive Saint-Georges !

(3) De nos jours, il n'y a plus de simples soldats dans la Compagnie, tous les membres portant la tenue sont des officiers. La Commission, formant magistrature pour la gilde, se compose de : Un Général-Président, un Colonel en chef, les Colonels, et les Majors élus par le Corps des Officiers ; Le Roy a voix consultative

IV. En 1697, la Compagnie formait un petit corps ayant une organisation parfaite. Il était gouverné par des chefs dont la plupart étaient électifs. Les autres devaient leur titre à leur adresse au tir.

Elu à vie, le capitaine était toujours choisi parmi les membres les plus influents de la Compagnie. Très souvent, nous voyons les nouveaux capitaines désignés sous les noms d'anciens bourgmestres ou mayeurs. Ils étaient les véritables chefs de la société. Ils devaient "avecq roy, officiers de la dite Compagnie, faire régir et gouverner tout ce quaudist estat fidèlement appartient".

Comme tel, le capitaine commandait aux exercices ordinaires du tir, présidait au tir à l'oiseau, dirigeait ses hommes à la procession. Il veillait, avec les officiers, à la conservation des privilèges et autres intérêts de la Compagnie.

Le " porteur de standart " et l'enseigne étaient élus de même et remplissaient les fonctions que leurs noms indiquent. Plus tard, on créa la fonction de « Cornette ».

Ce dignitaire ouvrait la marche des cortèges dans la procession et ailleurs.

Les « mayeurs », au nombre de deux, étaient ce que sont les commissaires dans les sociétés de nos jours. Seulement, leurs attributions étaient plus étendues et plus sérieuses.

Ils faisaient observer les règlements, infligeaient les amendes, maintenaient le bon ordre et la concorde parmi les confrères. Ils faisaient encore partie de la « Guémine » ou conseil de guerre.

Deux « sergents » ou serviteurs exécutaient les ordres du capitaine et des mayeurs.

Celui qui tirait l'oiseau le premier des fêtes de la Pentecôte (le lundi) était proclamé roi pour l'année.

Quelqu'un avait-il l'heureuse chance d'abattre l'oiseau trois années de suite, on le saluait empereur. (1)

L'ensemble de ces dignitaires constituait le corps des officiers.

Les affaires de moindre importance étaient réglées par le capitaine ou les mayeurs dans leur sphère respective.

Celles d'un intérêt plus considérable étaient du ressort du Corps des officiers. Enfin, une question capitale était-elle à l'ordre du jour, on convoquait la généralité des membres.

Pour décider de certaines questions de police, il y avait une espèce de Conseil de guerre appelé « guémine ». Ce tribunal ne connaissait pas seulement des délits qui se commettaient aux réunions des confrères. Son action s'étendait à toute la vie des arbalétriers.

C'était un vrai Conseil de discipline, comme ceux que l'on rencontre encore de nos jours dans l'ordre des avocats.

V. Un mot encore sur les *anciens privilèges* de la Compagnie.

Parmi les prérogatives, les Arbalétriers de Visé avaient obtenu l'exemption du péage pour la barque marchande au pont de Hongarie à Liège.

Son ancienneté lui donnait, à l'occurrence, le pas sur les Arquebusiers. Lorsque la paix régnait entre les deux Sociétés, ce droit leur était reconnu par le Magistrat et les Arquebusiers eux-mêmes.

Les Arbalétriers marchaient en tête de la procession.

Avant l'existence des Arquebusiers, les Arbalétriers, mieux exercés aux armes, faisaient en temps de guerre, les sorties et les reconnaissances, pendant que le soin de veiller aux remparts incombait à d'autres bourgeois et, plus tard, notamment, aux Arquebusiers.

(1) Tout empereur était déclaré hors concours et, comme tel, il ne pouvait plus être roi.

Les fêtes

La série des fêtes s'ouvrait le jour de la Saint-Georges (art. 3 du règlement de 1600).

Après l'éclipse de la Révolution française, les deux Compagnies des Arbalétriers et des Arquebusiers se retrouvent réunies sous les bannières de Saint-Georges et de Saint-Martin.

Dès 1803 ils célèbrent leur fête patronale dans l'ancienne collégiale. Dès lors aussi, ils recommencent à assister à la messe traditionnelle et à la procession de la Fête-Dieu.

Un jour, à l'occasion de cette solennité, une dispute éclata en pleine église entre les deux Compagnies.

Pour prévenir le retour du scandale, on convint que les Arbalétriers auraient leur marche du Vénérable le lundi de la Fête-Dieu et les Arquebusiers le lendemain (1) (Ceyssens p. 54).

Outre le tir à l'arbalète, permanent auquel les Arbalétriers peuvent se rendre, dans leur local où ils alternent la causerie avec les jeux d'agrément, la Compagnie a, pendant le cours d'une année, des réunions nécessitées par les circonstances, telles qu'obsèques d'un membre, (2) ou autre événement intéressant la Gilde.

On fraternise encore cordialement à un banquet de Bleus une fois l'an, au mois d'Août, lors de la reddition des comptes.

La section des Jeunes Bleus, en parfaite union avec la Compagnie mère à laquelle ils appartiennent, donne, en outre, un beau concert annuel, exclusivement réservé aux Arbalétriers, à leurs familles et aux partisans bleus. Cette fête intime a été organisée par les membres célibataires de la vieille Gilde, à l'occasion du XXème siècle, et elle s'est continuée d'année en année depuis lors.

Le jeune bleu qui se marie ne peut plus faire partie des jeunes bleus.

Mais les fêtes solennelles et, pour ainsi dire officielles, sont celles de la Saint-Georges et de la Fête-Dieu.

Il y avait jadis aussi la Descente, que nous avons décrite précédemment page 18 en note et qui a été supprimée. On la rétablira en cette année 1910 à l'occasion du 6me centenaire.

Quinze jours avant la célébration de la fête patronale dont nous allons parler, les membres de la Compagnie sont convoqués au local à 7 heures du soir, pour chanter " La Gloire ". " La Gloire " est le nom de cette petite fête.

C'est une réunion préparatoire, à laquelle les confrères attablés, chantent les chansons qui célèbrent la gloire des Anciens Arbalétriers, en vidant un tonneau de Cervoise (bière), pour commémorer une coutume ancienne qui obligeait le roi du tir à régaler la Compagnie.

C'est lors de la Saint-Georges que, dans les réunions au local (quartier), les membres de la Gilde entonnent leurs chansons favorites et notamment, chaque année, celle qui commence par ces vers :

" Puisqu'en ce jour, saint Georges nous rassemble,
Pour le fêter, amis, soyons unis.
N'ayons pour but que d'être bien ensemble
Et nos plaisirs en seront mieux suivis ".

Elle leur plaît particulièrement, à cause de l'union qu'elle préconise, et nous ne pourrions trop insister sur la nécessité impérieuse de cette union, qui doit rester la devise de la Compagnie comme elle est celle de notre nation : l'union fait la force. Puisse-t-elle sceller à tout jamais les cœurs des Arbalétriers Visétois. Nous n'allongerons pas cet opuscule par la reproduction de toutes les chansons qui forment une collection assez considérable.

(1) Depuis lors, ainsi que nous l'avons vu, les Bleus ont fixé cette fête au deuxième dimanche de Juillet : l'époque et le jour ont paru plus favorables et à raison de diverses circonstances qui la rendent mieux suivie.

(2) Les funérailles d'un officier se font en musique avec la Compagnie en tenue.

Elles ont du reste été réimprimées, avec notation musicale en 1887 et, dédiées à Joseph Dossin dans les termes suivants :

A son ancien chef
A son ferme soutien
Au gardien fidèle
Au dépositaire éclairé de ses archives et traditions
À l'Arbalétrier sans pareil Joseph Dossin
La Compagnie des Anciens Arbalétriers Visétois
Dédie cet ouvrage
Comme un hommage
De vive reconnaissance.

Nous nous bornerons à mentionner ici les titres de ces chansons.

1. — Voici la Saint-Georges.
2. — Cher Confrère, voudrais tu changer.
3. — Rassemblons-nous, vrais enfants de saint Georges (par le greffier L. Maes).
4. — Brave Jeunesse, empressez-vous.
5. — Publions aujourd'hui la gloire.
6. — Vous brillante Jeunesse.
7. — Dans ce lieu la joie nous rassemble (par le notaire R. Closset, capitaine de la Compagnie).
8. — Pour célébrer la fête de notre bon patron (par le greffier L. Maes).
9. — Amis, en ce jour d'allégresse (par R. Closset).
10. — Arbalétriers ! nos nouveaux lauriers (par le Dr Philippe Horion).
11. — Puisqu'en ce lieu Saint-Georges nous rassemble (par le même).
12. — Le Jus de la treille.
13. — Toast à porter aux officiers.
14. — Arbalétriers, amis et frères (par le greffier L. Maes).
15. — C'est' oûie li joû d' saint Geor (par le Dr Ph. Horion).
16. — La Brabançonne des A. A. Visétois (par Nicolas Dumoulin).
17. — Amusons-nos, c'est' oûie li joû dè P fiess (par le même).
18. — Tirons à l'ârbalète (par J.J. Dossin, ancien chef).
19. — Li flèche et l'Blason (par le même).
20. — Li vîll ustèie
21. — Li cloture dè fièss dè z'âbastrî (par le même).
22. — Chanson à boire (par Alex. Eydens, colonel). Depuis lors d'autres auteurs se sont essayés dans ce genre.
23. — Salut au drapeau royal (chant composé à l'occasion d' l'inauguration du drapeau royal, 21 mars 1897). (par J. Lenoir, colonel).
24. — Le cantique du bleu et du Bleu (par V. Horion, nre, hre). Dédié aux Jeunes Bleus de Visé en souvenir de la belle soirée du 27 décembre 1908.
25. — C'est' oûye li fièss dè Abastrî (par Fern. Martin fils). A l'occasion de la Fête-Dieu de 1909 (14 juin).
26. — « Nosse Gloére » (par Jacques Bellem). Mentionnons enfin le poème déjà cité au commencement de la présente notice « Aux Arbalétriers de Visé » par Henri Henquinez.

La fête-Dieu.

Les diverses péripéties des fêtes de la Saint-Georges et de la Fête-Dieu sont les mêmes, sauf que celle de la Fête-Dieu comporte, en plus que l'autre, un tir à l'arbalète dans une prairie, l'après-midi, et une farandole le soir.

En outre, à la Saint-Georges, la Compagnie assiste aux vêpres, à trois heures, et reporte ensuite la statue de saint Georges chez le général en chef. Il nous suffira donc de donner une description un peu détaillée de la dernière pour que le lecteur puisse se faire une idée de ce genre de festivités.

Inutile de dire que les maisons sont pavoisées aux couleurs soit nationales soit de saint Georges et qu'une grande effervescence règne depuis plusieurs jours dans la population bleue de la cité. Chaque ménage s'est amplement muni de tartes, grandes presque comme des roues de charrette (c'est une des spécialités de Visé), et, notamment, « de dorées » (tartes au riz).

Nous emprunterons à M. l'abbé Ceysens une partie de la narration de cette belle fête.

A 5 heures du matin, les tambours parcourent la ville en battant la diane, pour annoncer la fête du jour, dont la nouvelle avait déjà été répandue au loin, la veille par le bruit tonitruant de plusieurs salves de campes.

A 8 heures, les tambours battent au champ, précédés du tambour-major en tenue, pour rassembler les confrères au quartier.

A 9 heures, les officiers de la Compagnie (notez qu'il n'y a plus actuellement de simples soldats) (1) se réunissent au local, dit quartier, et de là vont, précédés de l'harmonie et des tambours, et avec drapeaux et étendards, prendre à leur domicile, le roy et le général, pour se rendre en corps à la messe solennelle, célébrée à 10 heures à la mémoire des membres défunts.

Pendant le trajet, la musique, en tête, joue les airs les plus vifs, qui alternent avec les marches des tambours. La bannière de la Compagnie flotte fièrement au-dessus du bataillon des cadets, recrues de l'avenir, espoir de la Société.

Les officiers en grande tenue — pantalon bleu galonné d'argent, habit noir et chapeau haute-forme — marchent graves et dignes, comme leurs ancêtres, au pas de la musique.

Le roi, l'épée au côté et la vieille guirlande au cou, ferme la marche entre ses deux chambellans et accompagné de son état-major.

Tout, sur le passage, a un air de gaieté et de fête.

La veille déjà, l'église a été ornée, par les confrères, d'oriflammes, d'arbustes et de fleurs.

La vieille statue de saint Georges occupe la place d'honneur au milieu de la grande nef. Une foule de fidèles a pris place dans le sanctuaire. Avec une patience curieuse, elle attend l'arrivée de la Compagnie, qui entre, solennellement, aux sons de l'harmonie et occupe le vaste chœur et le vaisseau de l'église.

(1) Mais beaucoup de membres ne faisant pas partie du corps des officiers, appartiennent à la Compagnie et accompagnent les cortèges en habit bourgeois.

Sur un ordre du commandant, le cortège s'arrête, immobile, la musique se tait et l'office commence dans le plus religieux silence.

La Marche de l'Offrande est, pour les profanes, l'attraction spéciale de cette cérémonie.

Cette marche ne laisse pas d'offrir une certaine ressemblance avec la célèbre procession d'Erternach, où toute l'assistance avance d'un mouvement chorégraphique : deux pas en avant sur un en arrière, qui lui donne un aspect particulier de lenteur et d'originalité.

A Visé, le silence de l'office est, à un moment donné, brusquement interrompu par la voix retentissante du chef :

" Compagnie I garde à vous ! — Compagnie ! En avant ! Marche ! "

A cet ordre, la fanfare entonne l'air de circonstance et tout le cortège marque, au pas, sans avancer pendant quelques instants, la cadence de la musique.

Voici, cependant, que les premiers rangs accusent un mouvement progressif ; ils avancent avec cette grave et solennelle lenteur qu'on attribue aux apparitions de Shakespeare. Après quelque temps, la Compagnie entière s'est laissée entraîner par le mouvement parti de la tête et on la voit défiler majestueusement par le chœur et une nef latérale, du même pas uniforme, rythmé par la musique.

Lentement, chacun regagne sa première place ; tous continuent le mouvement de marche, soit sur place, soit en reprenant leur rang, jusqu'à ce que le cortège entier ait terminé son défilé.

Qu'on se figure une centaine d'hommes mettant un quart d'heure pour accomplir ce cérémonial et on se fera une idée de la solennité et de la dignité qui caractérisent cette marche.

A l'issue de cette grand' messe, la vieille Gilde, avec la statue de son patron, enseignes, drapeaux, etc., exécute, à travers les principales artères de la ville, des marches caractéristiques. La statue de saint Georges est reportée chez le général en chef. La rentrée au local s'effectue vers 11 heures.

Le général fait les promotions d'usage, il reçoit le serment des cadets, tandis que le public visite et admire la riche exposition d'archives, d'œuvres d'art et de prix obtenus aux concours de corporations.

Chacun s'en retourne dîner.

Vers 1 1/2 heures, les tambours se remettent en marche, pour avertir que bientôt sonnera l'heure du ralliement des troupes et, à 3 1/2 heures, la Compagnie forme cortège pour conduire les invités au tir du roy qui a lieu dans une prairie. (1)

Chaque fois qu'un tireur a fait un beau coup, la musique joue quelques mesures de la Brabançonne. Un objet d'art de valeur est décerné au plus habile tireur : on dit qu'il a « le beau coup ».

Après la proclamation du roi du tir faite par le général, le triomphateur du jour est promené en ville en cortège par la Compagnie et les invités.

C'est alors qu'on compte le nombre des invités pour pouvoir en faire état dans les discussions de concurrence entre les deux gildes, à qui mieux la fête a réussi. On rentre ensemble au local où le corps des officiers offre un banquet aux étrangers. Félicitations au roy du tir, discours du général, brabançonne, acclamations. Discours de remerciements au nom des invités par l'un d'eux. Et tout cela sera consigné dans les registres de la Compagnie.

(1) Jadis, deux officiers étaient détachés du cortège pour inviter les personnes de chaque maison, au passage de la Compagnie, à se joindre au cortège se rendant au tir. Actuellement, les amateurs se joignent spontanément au cortège ou se rendent séparément à la prairie.

Cette réunion terminée, les Arbalétriers font une nouvelle promenade en ville, et les membres, ainsi que les invités, vont chercher les dames à domicile. L'on voit, chemin faisant, maris et épouses, jeunes gens et jeunes filles, venir se ranger dans le cortège, formant un total qui se monte souvent à 300 couples.

C'est à la fois charmant et magnifique, dit un chroniqueur. Tout ce monde rentre joyeusement au local où a lieu le banquet offert aux dames.

Le roi du tir a choisi sa reine pour le cortège. Au banquet, un officier offre à la reine un bouquet accompagné d'un petit discours de félicitations et de remerciements aux dames qui ont bien voulu participer à la fête.

D'habitude, un officier d'état-major ou le général prononce un discours au point de vue historique.

Le spectacle de la salle, avec toutes ces dames réunies autour de longues files de tables, est superbe.

Enfin, vers 8 1/2 heures, la clôture de la fête a lieu par une immense farandole, suivie du bal traditionnel qui se prolonge jusqu'à l'aube.

Le crâmnignou est conduit par le roi du tir avec sa reine et parcourt toute la ville aux sons d'une musique entraînante.

Il était éclairé jadis au moyen de torches de résine, qui ont été remplacées par des flambeaux plus modernes et plus propres, mais dont la lumière plus éclatante a enlevé à la ronde le clair-obscur qui lui donnait un aspect quelque peu sabbatique.

Les dames et les demoiselles qui y prennent part, sont en belles toilettes, claires le plus souvent, relevées de fleurs et de rubans bleus. Rien n'est plus gracieux que les méandres de ces couples nombreux, s'entremêlant, s'enroulant, se déroulant, comme les anneaux d'un serpent fantastique « dont la croupe se recourbe en replis tortueux ». Cela semble une féerie et si ce n'est le clou de la journée, c'est du moins aussi ravissant qu'un coucher de soleil le soir d'un beau jour.

Quelques traits de moeurs.

Jadis, quand les deux guildes célébraient la Fête-Dieu respectivement le lundi et le mardi, les exaltés de chacune des deux compagnies affectaient de se mettre en habits de travail le jour de la fête des adversaires.

On se jouait même la mauvaise farce de laisser des tas de boue ou de fumier qui pouvaient gêner le cortège ou de couper le cortège par des charriages. Ces jours-là, on se boudait de voisin à voisin de couleurs différentes, ou même au sein des familles les plus unies, dans lesquelles il n'est pas rare de rencontrer des époux l'un bleu, l'autre rouge et des enfants de même.

Le lendemain il n'y paraissait plus, tout rentrait dans l'ordre. Un fait assez original, qui ne peut plus se produire maintenant, c'est que, pendant que les Arbalétriers sortaient du bal le mardi à l'aube, les Arquebusiers commençaient leur fête par le réveil matinal de leurs tambours et rencontraient, sur leur chemin, les concurrents qui s'en allaient prendre, dans les bras de Morphée, selon l'expression classique, un repos bien mérité par tant de joyeuse fatigue.

Épilogue.

Les hommes passent, les institutions restent quand elles répondent à des nécessités ou qu'elles perpétuent le souvenir des mémorables circonstances qui les ont engendrées.

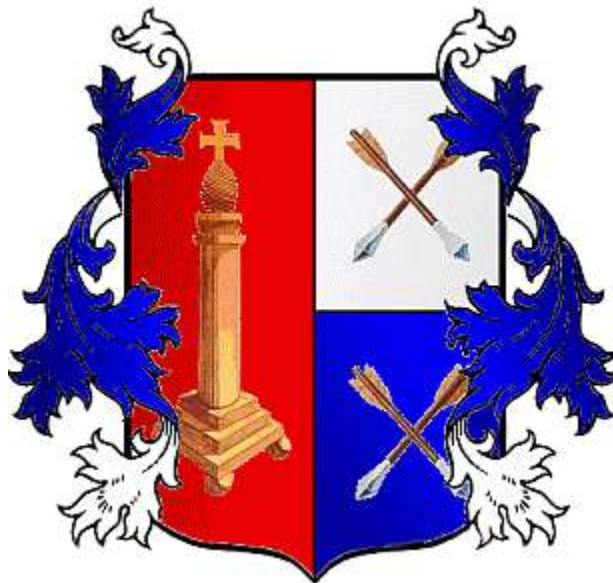
C'est bien le cas pour la Compagnie des Arbalétriers.

Si, de nos jours, elle n'est plus qu'un symbole vivant, chacun des membres de cette noble corporation porte dans son cœur, accumulés par 600 années, les sentiments qui animaient les ancêtres quand ils se sont groupés pour la défense de leurs droits et prérogatives, et si la suite des événements amenait des obligations effectives, au lieu qu'elles sont platoniques à présent, on verrait encore les Bleus, ces Bleus auxquels on se sent fier d'appartenir, se lever comme un seul homme, sous les vieux drapeaux, témoins de tant de victoires, pour maintenir envers et contre tous les libertés et les franchises qui ont coûté tant d'efforts et de sang à nos pères.

Je ne terminerai pas sans rendre hommage aux brillants Etats-majors qui se sont succédé à la tête de la Compagnie depuis sa fondation et qui, toujours, l'ont maintenue dans le chemin de l'honneur, comme Henri IV montrant son panache blanc à ses soldats.

Honneur aussi, pour leur fidèle dévouement, aux officiers et confrères, aux bienfaiteurs et aux amis, qui ont secondé les chefs dans leur tâche glorieuse.

**Vive saint Georges
Vivent les Arbalétriers
Vivent les Bleus.**





Comité de patronage
des fêtes jubilaires organisées à l'occasion du
600^{ème} anniversaire de la Compagnie des
ARCIERS ARBALÈTRIERS VISETOIS

Président : M. DELVAUX DE FENFFE, Gouverneur de la Province de Liège.
M. E. DUPONT, Avocat, Ministre d'Etat à Liège.
M. LONDOT, Lieutenant-Général de la Garde-Civique de Liège.
M. C. MAGNETTE, Sénateur à Liège.
M. F. FLECHET, Membre de la Chambre des Représentants à Warsage.
M. LOUMAYE, Président du Conseil Provincial de Liège.
M. G. GRÉGOIRE, Député permanent, Liège.
M. A. BRAHAM, Conseiller provincial, Herstal.
M. J. DELAITE 11 Liège.
M. P. LEFÈVRE, Commissaire d'arrondissement. Liège'
M. N. LEQUARRÉ, Professeur émérite de l'Université de Liège, Président de la Société Liégeoise de Littérature Wallonne de Liège.
M. A. THYS, colonel, château du Sart, Dalhem.
M. D. VAN DE CASTEELE, Conservateur honoraire des Archives, de l'État à Visé.
M. E. JAMAR, Membre correspondant de la Commission Royale des Monuments, Liège
M. G. RUHL-HAUZEUR, Juge supt et Membre ci de la Commission Royale des Monuments, Liège.
LE PRINCE A. DE CHIMAY, Grand Maître des Arbalétriers de Chimay.
M. V. HORION, Notaire h' e , Ancien Président de la Chambre des Notaires, Visé.
M. A. DELGOFFE, Artiste-peintre à Visé.
M. G. HALBART, notaire l.r+, artiste-peintre à Visé.
M. W. CROTTO, Compositeur de musique et Directeur de la Société des Concerts populaires de Liège.
MM. H. ANDRÉ, P. HARDY, Et. MARTIN, P. MERX, L. ROENEN, Conseillers communaux à Visé.

**Commission Administrative
de la Compagnie Royale des
Anciens Arbalétriers Visétois**

MM.

Th. DOSSIN

J. LENOIR

L. PEROT-GALÉRE

H. WATHELET

L. BRIMBOIS If

A. QUEVRIN If

P. PEROT-FRENS If

A. PEROT-BOTT If

A. GRÉGOIRE

J. DOSSIN-MATHOT

J. BROUHA-WALTHÈRE

H. DOUIN-PEUTAT

J.-J. BELLEM

N. DUMOULIN

A. EVRARD-HARDY

J. PÉTRY

Général-Président

Colonel-Secrétaire

Roy

Colonel

Colonel

Colonel

Colonel

Colonel

Colonel

Colonel-Trésorier

Major-Cornette

Major-Aide-de-Camp

Major

Tambour-Major

Major-Porte-Drapeau

Major



LES
CAFÉS A. WISER

SONT LES PLUS FINS ET LES MOINS CHERS

Exposition de Liège 1905 : **MEDAILLE D'OR**

FÊTES JUBILAIRES

du 600^{ème} Anniversaire de la
Compagnie Royale des Anciens Arbalétriers Visétois

Programme

SAMEDI 30 JUILLET 1910

A 8 heures du soir. — Remise du drapeau offert par les Dames Arba-létrières à la Compagnie Royale. Salve de camps.

DIMANCHE 31 JUILLET 1910

Cérémonies et festivités traditionnelles.

8 h. 45. — Réunion au Quartier. Les Officiers vont prendre le Roy et le Général à domicile.

10 h. — Bénédiction du drapeau des Dames. Messe militaire. — Marche et offrande caractéristique.

11 h. — Grand Cortège en ville.

11 1/2 h. — Réception des Serments. Promotions.

14 1/2 h. -- Cortège pour conduire MM. les Invités au tir du Roy. Un objet d'art de valeur sera décerné au tireur le plus habile. Le tir sera clôturé à 16 heures précises.

Banquet des Invités. Banquet des Dames.

Grande farandole traditionnelle. — Illuminations.

Bal à grand orchestre, sous la direction de M. L. Purnotte.

Demandez le Souvenir de VISÉ et du 600^{me} ANNIVERSAIRE

chez **Claessens-Oury**

Rue de Berneau,
Rue du Collège, 13,
Coin du Boulevard

QUINCAILLERIE GÉNÉRALE

= VISÉ =

ARTICLES POUR CADEAUX

SI VOUS ALLEZ

:: A LIÈGE ::

PASSEZ

VOTRE SOIRÉE

AU

RÉGINA

35, RUE DU PONT-D'AVROY

Continuellement 4 attractions

CINÉMA

ORCHESTRE D'ÉLITE

Fabrique de Vannerie fine et ordinaire

Maison fondée en 1858

V^{VE} BRIMBOIS

Lucien BRIMBOIS, Successeur

PLACE COCKERILL, 12, LIÈGE

Fournisseur de la Ville de Liège

ET DES PRINCIPAUX ÉTABLISSEMENTS DE LA PROVINCE

*Berceaux, Corbeilles, Fauteuils, Articles de Serres et Véranda's
Filets à provisions, Loges à pigeons, Mannequins, Mannes et
Paniers de tous genres, Malles de Voyage, Valises, etc., etc.
Cannage de Chaises.*

ENTREPRISE DE TOUS TRAVAUX CONCERNANT LA VANNERIE

IMPORTATION-EXPORTATION

GROS-DÉTAIL

PROCHAINEMENT LA QUINCAILLERIE

CLAESSENS-OURY

comprendra les deux coins entre la

RUE DU COLLÈGE, 13, & DU BOULEVARD

soit 3 étalages, 18 vitrines et fenêtres d'étalage

2000 mètres carrés de superficie

LUNDI 15 AOUT 1910

14 h. — Réunion des Officiers et Invités au Quartier.

14 1/2 h. — Tir du Roy, réservé à MM. les Officiers.

15 1/2 h. — Clôture du tir et proclamation du Roy du tir au Quartier. Immédiatement après, cortège en ville pour prendre les Dames à domicile et les amener au Quartier. Raout des Dames. Manifestation de reconnaissance.

17 h. — Grande farandole. — Illuminations.

DIMANCHE 14 AOUT 1910

Grand Cortège-Concours

DE

joyaux des Gildes. Costumes. Drapeaux anciens et modernes

A 11 1/2 h. — Formation du cortège, rue de Maastricht.

A 12 h. — Réception à l'Hôtel-de-Ville du Comité d'honneur.

A 12 1/2 h. — Réception des Délégués des Sociétés.

A 1 h. — Défilé du Cortège-Concours. Les concours ont pour objets :

A) Les Joyaux ; B) Bannières et Drapeaux ; C) Fanions et Cartels ;

D) Ensemble et Costumes ; E) Trompettes, Clairons, Fifres et Tambours ; F) Harmonies ; G) Société la plus éloignée ; H) Société la plus nombreuse.

3000 francs de prix et primes

A 17 h. — Proclamation et distribution des prix dans la cour de l'Ecole Moyenne.

Exécution du chœur « Fraternité » de Gevaert et de « Hymne des Arbalétriers Visétois.

Concert dans différents points de la Ville. Farandole monstre. Illumination. —

Bal à grand orchestre.

LE COMITÉ ORGANISATEUR :

Président : P. PEROT-FRENS ; Secrétaire : Arthur EVRARD ; Membres : Ars. CAIIAY ; J. PAULUS ; Fr. PEROT (i) M, DOSSIN.

Décoration de la Ville

LE COMITÉ :

Président : H. WATHELET ; Secrétaire : H. ROUJOB-SCAFF; Membres : Fr. VAN BENEDEN; P. GALÈRE-DE LAMBERMONT ; N. ALBERT.

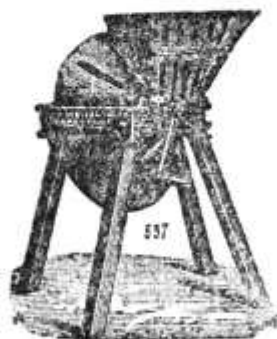
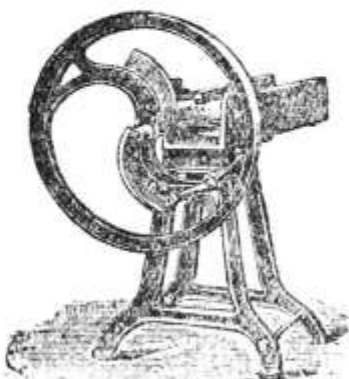
CLAESSENS-WETTSTEIN

MÉTAUX

CUIRS

POËLERIE

MACHINES AGRICOLES



Prochainement les magasins seront transférés
vis-à-vis de l'École Moyenne.

QUINCAILLERIE GÉNÉRALE

CLAESSENS-OURY



HUILES, GRAISSES, ESSENCES

Carbonyléum, Goudron, Cires, etc.

Cartons bitumés "DURESCO", et autres

= VISÉ =

TÉLÉPHONE 12

:: :: ARTICLES EN ALUMINIUM PUR :: ::

CABLES :: CORDAGES :: FICELLES :: CHAINES

TRAITS :: FIL DE FER :: TISSUS MÉTALLIQUES

*Munitions de Pêche
et de Chasse*

☺
Produits Industriels
☺

ARTICLES DE MÉNAGE

BROSSES, BALAIS, ÉPONGES, PATES A POLIR

MERCERIE

VÉRITABLES CHAMOIS T. M. B.

DEMANDEZ PRIX

LUNDI 15 AOUT 1910

A 19 h. **Grande Fête vénitienne sur la Meuse**

Feux d'artifice sur l'île Robinson, et Illumination du Pont et des rues de Visé, **Artificier, QUENTIN, LIÈGE.**

Concours d'embarcations illuminées. 200 fr. de prix.

LE COMITÉ ORGANISATEUR :

Président : F. MARTIN (fils) ; *Secrétaire* : A. STRANG ; *Membres* : N. DUMOULIN, H. DOUIN, Henri BELLEM.

Grand Concours de Tir à l'Arc au Berceau

10 h. — Ouverture du concours dans la cour de l'Ecole Moyenne.

CONCOURS MIXTE

1 ^{er} prix,	75 fr.	et une médaille en vermeil.
2 ^{me} »	50 »	» » argent
3 ^{me} »	30 »	» » »
4 ^{me} »	20 »	» » »
5 ^{me} »	15 »	» » »
6 ^{me} »	10 »	» » »

CONCOURS INDIVIDUEL

1 ^{er} prix	35 fr.
2 ^{me} »	25 »
3 ^{me} »	15 »
4 ^{me} »	10 »
5 ^{me} »	5 »

Le concours est organisé sous la direction de la Société « *Les Disciples de Saint-Hubert* » d'Eysden.

LES 7, 8, 21, 22 et 28 AOUT 1910

Grand Concours de Tir à la petite Arbalète

Distance 10 mètres. Blason rond : rose 12 m/m

500 francs de prix

Concours d'honneur : UN MAGNIFIQUE CHRONOMÈTRE EN OR, don de S. M. ALBERT, Roi des Belges.

LE COMITÉ ORGANISATEUR DU CONCOURS DE TIR :

Président : Ach. GRÉGOIRE ; *Secrétaire* : F. MARTIN (père) ; *Membres* : J. ALBERT, J. BROUHA-BOVY, Jean BROUHA, J. LENOIR, F. MARTIN (fils).

CLAESSENS & HERKENNE

MORTIER et VISÉ

ARMES DE LUXE
ET DE PRÉCISION



SYSTÈME " DD. OURY " ET AUTRES

Révolvers • VELO-DOG, l'OURY • et le • NOVO •

* * FABRICATION SOIGNÉE UNIVERSELLEMENT CONNUE * *



Le **NOVO** arme mignonne et meurtrière
tirant la balle 6,35. Portée 150 mètres

En vente chez tous les Armuriers tenant l'arme fine
et chez **CLAESSENS-OURY**, à VISÉ

Installation Spéciale pour l'Exportation

Usine à Vapeur
et Electrique

Chocolaterie Grétry

Spécialité
d'ARTICLES FINS

Léon BINDELLE

65, Quai de la Boverie

LIÈGE

CLAESSENS-OURY

Outils pour tous les Métiers

VISÉ

COUPELLERIE

Fine et
Ordinaire

Anglaise
Française

Allemande
et du Pays

Spécialité
d'Articles nouveaux
et d'Objets
pour Cadeaux

RASOIRS :: CISEAUX :: CANIFS :: SÈCATEURS

RASOIRS-RABOTS : " STAL, TONSOI, MONOPOL "

ET AUTRES MARQUES GARANTIES

Petite et Grosse Taillanderie

Haches, Cognées, Couperets, Faux, Piquets, Rateaux Ordinaires
et Rateaux-Glanciers, Tondeuses

La *Sorgetine* boue arsenical pour l'Agriculture

L'*Idéale* insecticide liquide pour l'Horticulture

Seringues — Hydronettes — Pulvérisateurs

Drèche-Mélasse

Produit breveté pour l'alimentation
des CHEVAUX et du BÉTAIL —
Le meilleur des Fourrages mélassés

ENGLEBERT & ANTOINE, rue des Palais, Laeken

Dépositaire :

CL. LÉONARD

Rue du Perron, 18, Visé

Original



Weck

ADOPTÉ PARTOUT et INDISPENSABLE dans
LES CUISINES BOURGEOISES, HOTELS,
INSTITUTIONS, HOPITAUX,
ÉCOLES MÉNAGÈRES

EN 1910 GRANDE BAISSÉ DE PRIX

Demandez brochure explicative gratuite

Charles HUFÉISEN, Arlon

Représentant général pour la Belgique.
Nombreux brevets et plus hautes
récompenses.

Dépositaire pour Visé
et les environs :

CLAESSENS-URY-Visé

Méfiez-vous des contrefaçons.

POUR CONSERVER LA SANTÉ
ET POUR PROLONGER LA VIE
faites vos conserves vous-mêmes

Fruits, Légumes, Viandes, Gibier, Poissons, Lait, etc.

EN ÉTAT FRAIS pendant TOUTE L'ANNÉE au moyen de

L'ORIGINAL-WECK-STÉRILISATEUR

Sans égal - Sans rival - Sans pareil



Prochainement, les magasins

Claessens-Oury à Visé

comprendront tout l'immeuble situé rue de
Berneau, rue du Collège et le coin du Boulevard
soit 18 VITRINES et FENÊTRES D'ÉTALAGE

Vous y trouverez
tout ce qui a rapport

à la Quincaillerie, à l'Outillage, aux Meubles en fer

pour jardins et terrasses, lits, lits-cages, lits
anglais, lits pliants et berceaux, coffrets et
coffres-forts, meubles de caves, armoires gla-
cières, garde-mangers, loges à bouteilles, bou-
cheuses, rinceuses, etc. Barattes & écrémeuses etc.



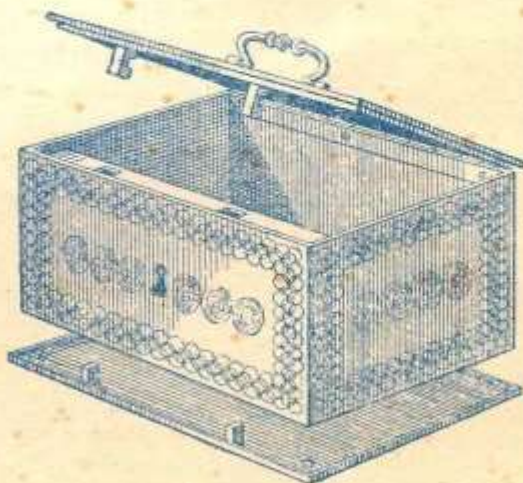
Articles
de ménage
en général

Lessiveuses
de tous systèmes

Balances
Poids et mesures

Spécialité d'articles
nouveaux et d'objets
pour cadeaux

Téléphone 12





Buvez

de préférence

LES PRODUITS

DE LA

MAISON JACQUES NEEFS

Rue

de l'Empereur

- 7 -

ANVERS

